

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



I.	INTRODUCTION	3
II.	CONTEXTE GENERAL ET SITUATION MACROECONOMIQUE	4
1.	L'environnement macroéconomique.....	4
2.	La dette et le déficit des administrations publiques.....	5
III.	LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DES FINANCES	8
1.	Les dotations et les péréquations	8
2.	Le soutien à l'investissement local.....	10
3.	Mesures diverses.....	11
IV.	LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12	13
1.	Indicateurs clés.....	13
2.	Le compte administratif provisoire.....	17
V.	LA PROSPECTIVE	25
1.	Repères légaux et définitions.....	25
2.	Dépenses de fonctionnement.....	26
3.	Dépenses des fluides.....	26
4.	Produits de fonctionnement	27
5.	Résultats et analyses	28
6.	La maquette du BP	30
VI.	ANALYSE DE LA DETTE	34
1.	Synthèse du portefeuille au 31/12.....	34
2.	Analyse des annuités de remboursement de la dette	38
3.	Les ressources humaines.....	39
VII.	LE PROGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2024.	42
1.	Direction de la vie scolaire et périscolaire	42
2.	Direction des sports et de la jeunesse	44
3.	Direction des affaires sociales - Centre socio-culturel Antoine de Saint-Exupéry	47
4.	Direction de la communication.....	48
5.	Direction des affaires culturelles et de l'école des musiques et de danse	48
6.	Direction de l'urbanisme et de l'aménagement durable.....	50
7.	Direction de l'aménagement et du cadre de vie.....	51
8.	Direction de la petite enfance.....	54
9.	Direction des systèmes informatiques et téléphonie	54
10.	Direction des ressources humaines	55

I. INTRODUCTION

Dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le Conseil municipal débat des orientations budgétaires.

Ce débat prévu à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales s'organise comme suit : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. »

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Passage à la M57 :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le référentiel M57, élaboré en collaboration étroite entre la DGCL, la DGFIP, les associations d'élus, et les acteurs locaux, constitue l'instruction budgétaire et comptable en vigueur. Il est conçu pour le suivi financier et comptable de diverses entités publiques locales qui gèrent des compétences à différents niveaux tels que le bloc communal, départemental, et régional. Il maintient toutefois les principes budgétaires communs aux référentiels M14, M52 et M71.

L'innovation majeure du référentiel M57 réside dans l'extension à toutes les collectivités des règles budgétaires flexibles déjà appliquées aux régions. Ces règles offrent une plus grande souplesse aux gestionnaires, notamment avec la gestion pluriannuelle des crédits et la fongibilité des crédits. Le référentiel M57 se positionne en tant que modèle de référence avancé en matière de qualité comptable, étant la seule instruction à intégrer, depuis 2018, les toutes dernières normes comptables approuvées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

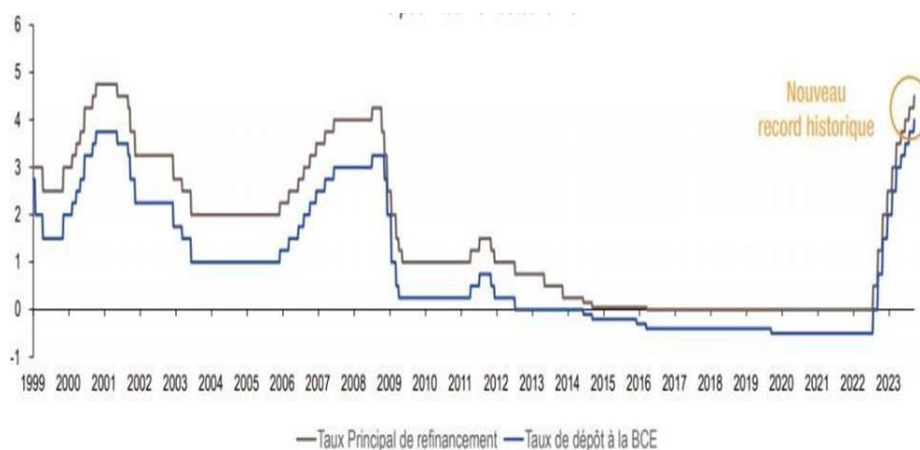
II. CONTEXTE GENERAL ET SITUATION MACROECONOMIQUE

1. L'environnement macroéconomique

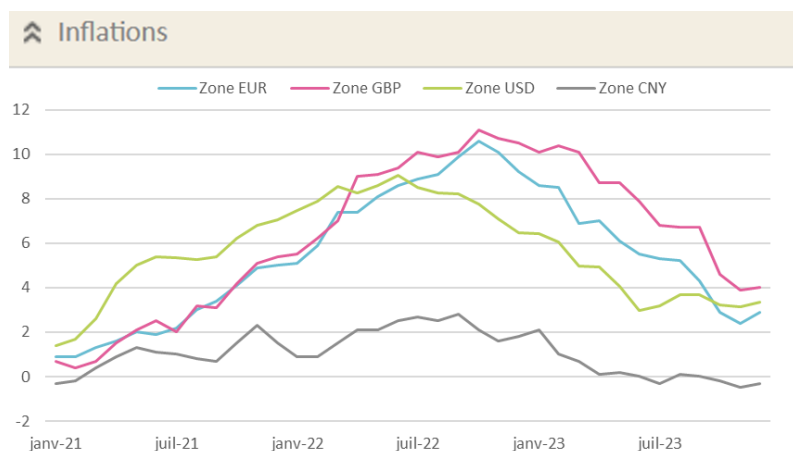
En 2020, l'économie française a connu la contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix, pour ensuite repartir (PIB + 6,8 % en 2021 après - 7,9 % en 2020). En 2021, la reprise de l'activité internationale a généré des tensions économiques, avec des difficultés d'approvisionnement et des hausses des prix. En 2022 et 2023, la guerre en Ukraine a renforcé ce renchérissement des prix des matières premières (céréales, gaz) du fait d'anticipations de ruptures des approvisionnements en provenance de Russie et d'Ukraine.

Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un environnement économique complexe marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine.

Pour faire face à ce retour marqué de l'inflation, les banques centrales ont resserré leurs politiques monétaires. La Banque centrale européenne a de nouveau procédé à une hausse de ses taux directeurs en septembre. Le graphique ci-dessous témoigne du niveau inédit du taux de refinancement de la BCE, niveau jamais atteint depuis le passage à l'euro en 1999.



Après dix augmentations consécutives, la Banque centrale européenne a interrompu son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation dans la zone euro continue de diminuer, s'établissant à 2,9 % en décembre dernier, en comparaison avec un pic de 10,6 % atteint en octobre 2022.



Source e-MARCHES© ORFEOR n°772 | 29 janvier 2024

2. La dette et le déficit des administrations publiques

La croissance :

Le projet de loi de finances (PLF) 2024 est assis sur une croissance 2023 de 1 % et une prévision de croissance 2024 de 1,4 %. L'INSEE, dans son point de conjoncture de décembre 2023, confirme le taux de croissance du PLF en indiquant que « dans un environnement international peu porteur, et malgré un léger rebond attendu de la consommation des ménages, l'activité économique ralentirait en France au second semestre 2023 ».

Croissance PIB	Exécution 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
France	+2.5 %	+1.0 %	+1.4 %

Source : PLF 2024

Suite à un net ralentissement de l'activité économique en 2022 (croissance de +2,6 % après +6,8 % en 2021), la reprise économique a été plus robuste que prévu au premier semestre de 2023, portée par la dynamique du commerce extérieur. Après une stagnation au premier trimestre, la croissance a rebondi au deuxième trimestre, atteignant +0,5 %, malgré une inflation persistante (6,1 % au T2 après 7 % au T1). Ce rebond a été favorisé notamment par la performance solide des exportations (+2,7 % T/T après -1,7%). Cependant, la croissance a légèrement fléchi au troisième trimestre 2023, se situant à -0,1 %, avec des évolutions contrastées par rapport au deuxième trimestre en termes de contribution à la croissance.

Cette performance modérée masque en réalité des évolutions positives du côté de la demande intérieure, notamment le regain de la consommation des ménages. Après une stagnation au deuxième trimestre, la consommation a augmenté de 0,7 %, portée par la reprise de la consommation alimentaire qui renoue avec la croissance après huit trimestres consécutifs de repli. Une autre bonne nouvelle concerne la robustesse des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 0,5 % au troisième trimestre après une progression de +1,2 % au deuxième trimestre. En revanche, l'investissement des ménages a poursuivi son recul (-1,1 %) après déjà quatre trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale contribue légèrement à la croissance du PIB (+0,3 point après +0,7 au T2).

En revanche, le commerce extérieur a eu une contribution négative à la croissance ce trimestre en raison du repli des exportations (-1,4 % après +2,4 %) et d'une diminution moins marquée des importations. Ces résultats confirment le scénario d'une croissance légèrement inférieure à 1 % en moyenne pour l'année en cours.

Les tensions persistantes au Moyen-Orient et les incertitudes qui en découlent pourraient représenter un risque à la hausse pour le scénario d'inflation, en particulier dans le domaine énergétique, à très court terme.

La dette et le déficit public :

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement entend donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027. A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

Le PLF 2024 indique « *qu'en 2023, malgré les incertitudes liées à la situation géopolitique et une croissance plus faible qu'anticipée, le déficit sera de 4,9 % du PIB, contre 5,0 % prévu dans la loi de finances 2023* ».

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

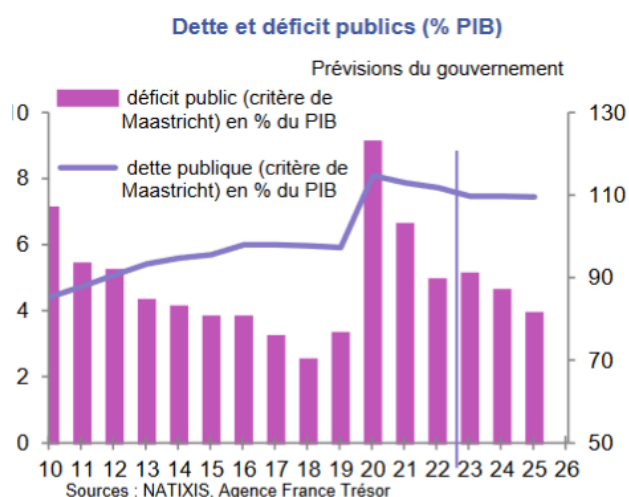
La baisse des prix de l'énergie aura permis de diminuer le coût des mesures de soutien. En 2024, le solde public s'améliorera à -4,4 % du PIB, comme inscrit dans le programme de stabilité 2023-2027.

En % du PIB	2021	2022	23 révisé	Prévision 2024
Déficit public en % du PIB	- 6.5 %	- 4.8 %	- 4.9 %	- 4.4 %
Dettes publiques en % du PIB	112.8 %	111.8 %	109.7 %	109.7 %

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé, s'élevant à -4,7 % du PIB par rapport à -3,1 % en 2019, en raison des mesures prises pour lutter contre l'inflation. Au début de l'année 2023, il s'est stabilisé à -4,7 % au premier trimestre et a légèrement diminué à -4,6 % au deuxième trimestre. Selon la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics connaîtront une amélioration progressive. La cessation des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à réduire le déficit public à -4,9 % en 2023 et à -4,4 % du PIB en 2024.

En 2023, cela se traduira par une diminution des dépenses publiques de 7,1 milliards d'euros par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité entraînera une baisse de 14,8 milliards d'euros en 2024. Néanmoins, la hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique maintiendront un déficit élevé, estimé à -2,7 % à l'horizon 2027.

Après avoir atteint un record sans précédent de 114,6 % en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8 % en 2022. Au premier trimestre 2023, il a augmenté à 112,5 %, pour revenir à son niveau de 2022 au deuxième trimestre. Le gouvernement prévoit une réduction progressive du ratio à partir de 2025, atteignant 108,1 % en 2027. Cependant, cette trajectoire est plus modérée que les attentes de la Commission européenne et d'autres grands pays de la zone euro. La viabilité de cette trajectoire financière demeure sujette à des facteurs incertains, et des ajustements budgétaires structurels supplémentaires seront nécessaires pour réaliser une réduction significative du déficit public à long terme et rétablir la soutenabilité du ratio dette/PIB, en particulier compte tenu de la persistance d'une charge de la dette élevée due à la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.





III. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DES FINANCES

1. Les dotations et les péréquations

En 2024, les concours financiers de l'État aux collectivités sont proposés à hauteur de 54 Md€ soit +1,1 Md€ par rapport à 2023. L'article 24 du PLF fixe le montant de la DGF, après une hausse en 2023, la DGF augmente de nouveau en 2024 de 220 M€ (à périmètre constant) pour dépasser 27,2 Md€.

L'abondement de la DGF sera fléché vers la péréquation, soit la dotation de solidarité urbaine (90 M€), la dotation de solidarité rurale (100 M€) et la dotation d'intercommunalité (30 M€). Toutefois, les associations d'élus revendiquent une évolution de la DGF assise sur l'inflation pour permettre aux collectivités de faire face à la progression importante de leurs dépenses d'énergie et alimentaires (restauration collective).

Les transferts financiers de l'Etat en direction des collectivités territoriales en 2024

En Mds € - A périmètre courant				LFI 2024 : 105,2 (LFI 2023 : 103,8)	
Fiscalité transférée	38,7 (38,3)	Financement de la formation professionnelle	0,8 (0,8)		
					
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage				2024 : 68,2 (2023 : 67,2)	
Subventions autres ministères	6 (6)	Dégrèvements législatifs	4,3 (4,6)	Amendes de police	0,6 (0,6)
				Fonds vert	2,5 (2)
Concours financiers de l'État aux collectivités locales				2024 : 54,2 (2023 : 53)	
Prélèvements sur recettes dont	45 (45,6)	Mission RCT dont	4,3 (4,3)	TVA des régions	5,4 (5,1)
DGF	27,2	DGD	1,406		
FCTVA	7,1	DETR	1,046		
DCRTP	2,8	DSIL Communes et groupements	0,570		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	4	DSI Départements	0,212		
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	DPV	0,150		
Comp. exonérations fiscales	0,664	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		

Source Caisse d'épargne - janvier 2024

Les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (43 %). Les PSR s'élèvent à 45 milliards € en 2024, en légère baisse par rapport à la LFI 2023 mais uniquement en raison de mesures exceptionnelles non reconduites ou réduites, telles que : la non-reconduction des 430 millions d'euros versés en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique ; la diminution du soutien exceptionnel 2023 pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui passe de 1,5 milliard € à 400 millions € en 2024. Si l'on exclut ces mesures, les PSR progressent de 998 millions d'euros, notamment grâce à la DGF, au FCTVA et à 3 nouveaux prélèvements : en faveur des communes nouvelles (16 M€), pour compenser la réforme sur la taxe des logements vacants des communes et EPCI (24,7 M€) et pour le fonds de sauvegarde des départements (53 M€).

A périmètre courant – en milliers €	LFI 2024	LFI 2023	Evolution 2024 / 2023
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	27 245 046	26 931 362	1,2%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	4 753	5 274	-9,9%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	30 000	50 000	-40,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	7 104 000	6 700 000	6,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	664 115	628 110	5,7%
Dotation élu local (DPEL)	123 506	108 506	13,8%
Collectivité de Corse	42 947	42 947	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	431 738	433 823	-0,5%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 840 214	2 875 214	-1,2%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	378 004	378 004	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	272 278	284 278	-4,2%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	4 016 620	3 825 352	5,0%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources subissant une perte de base de CFE	3 000	1 000	200,0%
Soutien exceptionnel 2022 pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique	0	430 000	-100,0%
Soutien exceptionnel 2023 pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie	400 000	1 500 000	-73,3%
Compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour communes et EPCI percevant la TH sur les logements vacants	24 700	0	-
Prélèvements sur les recettes de l'Etat en faveur des communes nouvelles	17 600	0	-
Prélèvements sur les recettes de l'Etat pour abonder le fonds de sauvegarde des départements pour l'année 2024	52 862	0	-
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière bâtie	3 300	0	-
Prélèvement sur les recettes de l'Etat pour compenser les pertes de recettes liées à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties	7 000	0	-
TOTAL	45 057 826	45 590 013	-1,2%

Source : LFI 2024

2. Le soutien à l'investissement local

Le montant du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) s'élève à 7,1 millions d'euros pour l'année 2024, représentant une augmentation significative de 6 %. Cette évolution résulte d'une tendance à la hausse du fonds de compensation (+364 millions d'euros) et de l'élargissement de l'assiette (+250 millions d'euros). En effet, les dépenses liées à l'aménagement des terrains, initialement exclues des dépenses éligibles depuis le 1^{er} janvier 2021, redeviennent éligibles au FCTVA.

Cette modification vise à soutenir divers projets, notamment les opérations d'aménagement de terrains sportifs, à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ainsi que les initiatives d'aménagement d'espaces verts et naturels. Cette décision, intégrée dans le cadre de la politique étatique, reflète l'engagement à encourager des projets d'envergure, promouvant le développement et la mise en valeur d'infrastructures publiques à caractère sportif et environnemental.

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun sont maintenues à 2 Md€.

La DSIL exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€.

L'accompagnement vers la transition écologique :

Le PLF maintient le soutien à la planification écologique dans les territoires avec la pérennisation et l'augmentation du fonds vert et un verdissement accru des dotations.

L'État renforce son soutien aux collectivités pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert.

Celui-ci s'établirait à 2,5 Md€ (2Md€ en 2023). Parmi les priorités, la rénovation des écoles pour lesquelles 500 M€ sont fléchés sur le fonds vert, avec un objectif de 2 000 écoles rénovées en 2024. Afin d'inciter les collectivités à orienter les investissements vers la transition écologique, l'objectif de verdissement des dotations est également renforcé pour atteindre près de 0,5 Md€.

Ainsi, une enveloppe supplémentaire de 7 milliards € a été décidée dans la LFI 2024 pour couvrir tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €,
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €,
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €,
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €,
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €,

le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard.

3. Mesures diverses

1. Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises.

L'article 8 prévoit l'aménagement de la suppression de la Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises.

Cet article reprend les annonces de l'exécutif sur la suppression de la CVAE, prévue au PLF 2023, mais décalée en 2027. Le gouvernement précise que « *dans un objectif de conciliation de la maîtrise de la situation des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production, cet article échelonne sur 4 ans la suppression de la CVAE* ». Le taux maximal de CVAE est abaissé à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026. Cet impôt sera supprimé en 2027, mais le débat sur la dynamique de CVAE reste d'actualité.

2. Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP)

Le FSDAP a été créé en 2013 lors de la réforme des rythmes scolaires, afin de soutenir financièrement les collectivités dans la mise en place d'activités périscolaires sportives, artistiques et culturelles. Depuis son instauration, le nombre de communes bénéficiaires a diminué de 90 %, du fait du retour à la semaine scolaire de 4 jours pour un grand nombre d'entre elles, passant le montant du fonds de 380 millions € en 2013 à 40 millions € en 2021. La LFI supprime ce fonds au 1^{er} septembre 2025.

3. Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés (DTS)

Pendant la crise sanitaire, les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité ont été mises à l'arrêt. Depuis, le service connaît une saturation et les délais de délivrance augmentent. Afin de les réduire, l'État abonde la dotation pour les titres sécurisés jusqu'à 100 millions € en 2024 afin d'accompagner les communes équipées de stations d'enregistrement, contre 70 millions € en 2023. De plus, la LFI intègre les certifications d'identité électronique nécessaires pour le déploiement de l'identité numérique dans le droit au versement de la DTS. Enfin, la répartition de la DTS est modifiée. Celle-ci était composée d'une part forfaitaire de 9 000 € par station d'enregistrement et d'une part variable en fonction du nombre des demandes enregistrées. La LFI répartit, à compter du 1^{er} janvier 2024, cette dotation en fonction :

- du nombre de stations d'enregistrements,
- du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente,
- de l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne.

4. Aménagement de la fiscalité des logements sociaux

Afin d'inciter à la rénovation lourde des logements sociaux, la LFI exonère de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation au même titre que les programmes neufs de logements sociaux. Cette exonération sera compensée par l'État, en se basant sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué en 2023. Par ailleurs, la LFI met en place un fonds d'1,2 milliard € sur trois ans pour accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation énergétique des logements sociaux, 440 millions € mobilisés dès 2024.

5. Compte financier unique (CFU)

La LFI décale la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement. De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

6. Police de la publicité extérieure

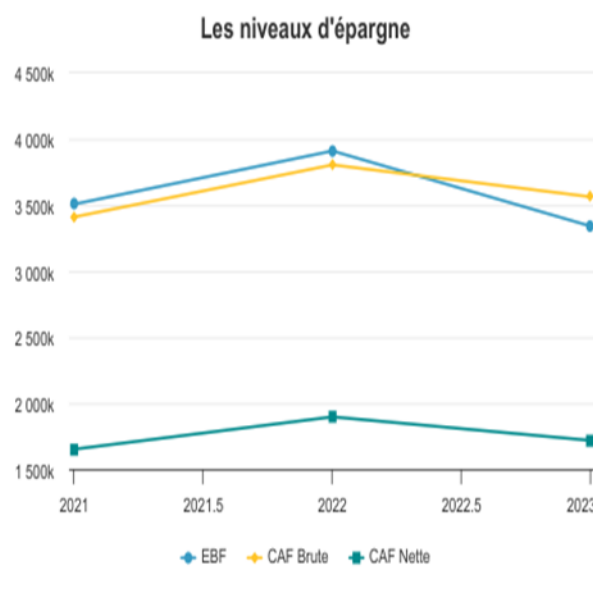
Dans le cadre de la « *loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* » du 22 août 2021, la compétence de la police de la publicité extérieure, partagée entre les communes et le préfet du département, est transférée en totalité aux communes ou EPCI à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce transfert fait l'objet d'une compensation financière par l'Etat.

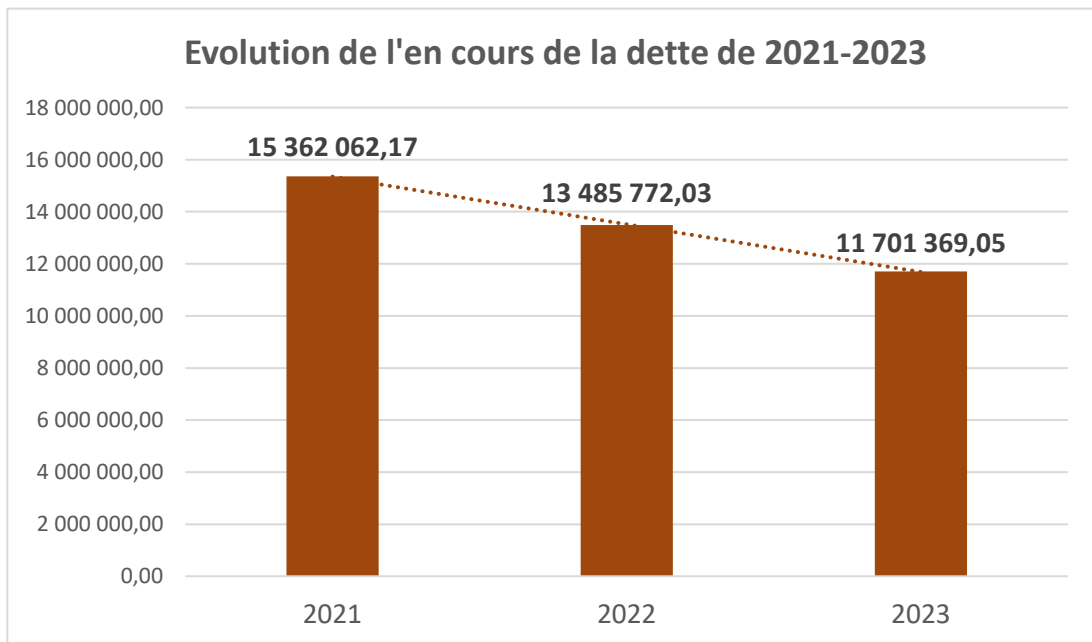
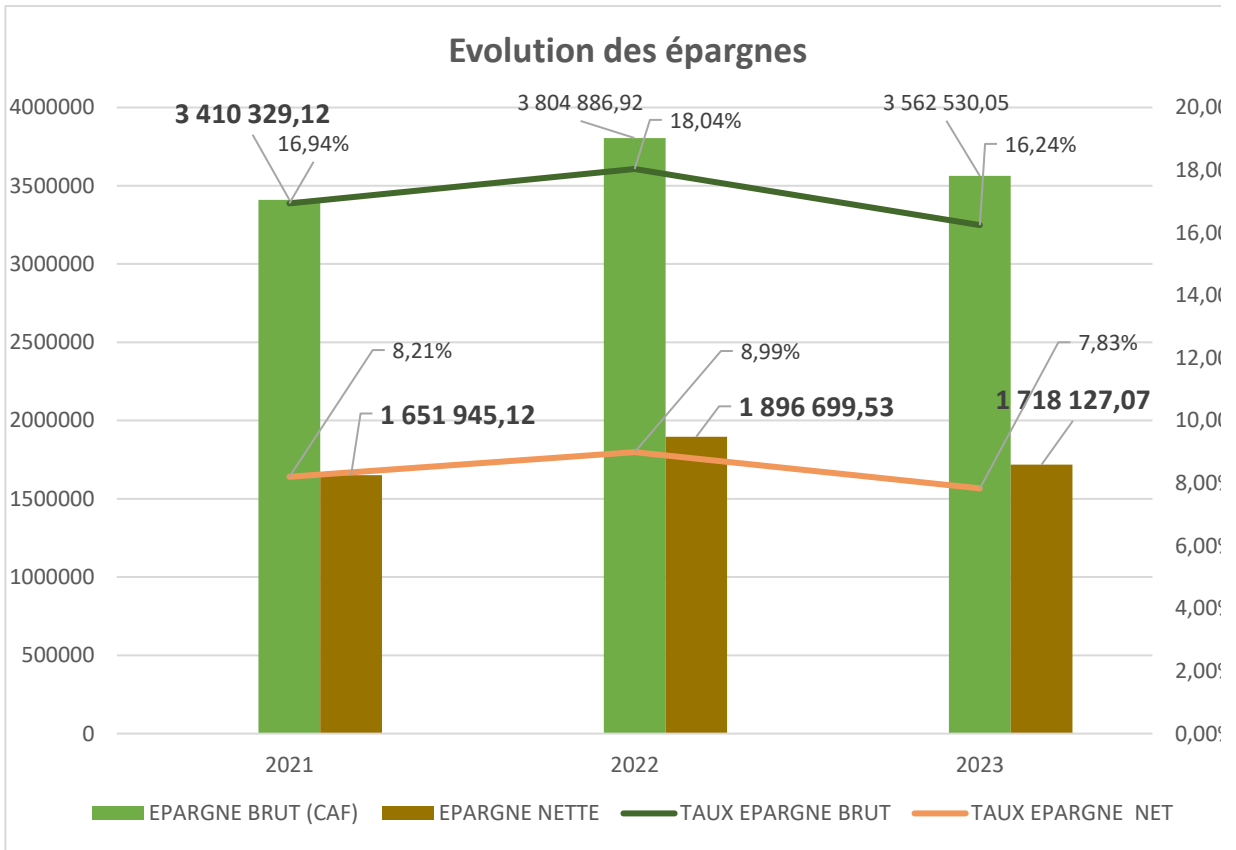
IV. LA SANTE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 31/12

1. Indicateurs clés

Fonctionnement

	2021	2022	2023
Epargne de gestion	3 507 271,51	3 910 209,36	3 340 204,59
Epargne brute	3 410 329,14	3 804 886,92	3 562 530,05
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	1 758 384,34	1 908 187,39	1 844 402,98
Epargne nette	1 651 944,80	1 896 699,53	1 718 127,07
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	16.94 %	18.04 %	16.24 %
Taux d'épargne nette : Epargne nette / RRF	8.21 %	8.99 %	7.83 %
Taux de couverture : Epargne brute/Remboursement annuel en capital	193.95 %	199.4 %	193.15 %
Encours de la dette au 31/12	15 523 280,52	13 615 393,13	11 701 369,05
Capacité de désendettement	4,55	3,58	3,28

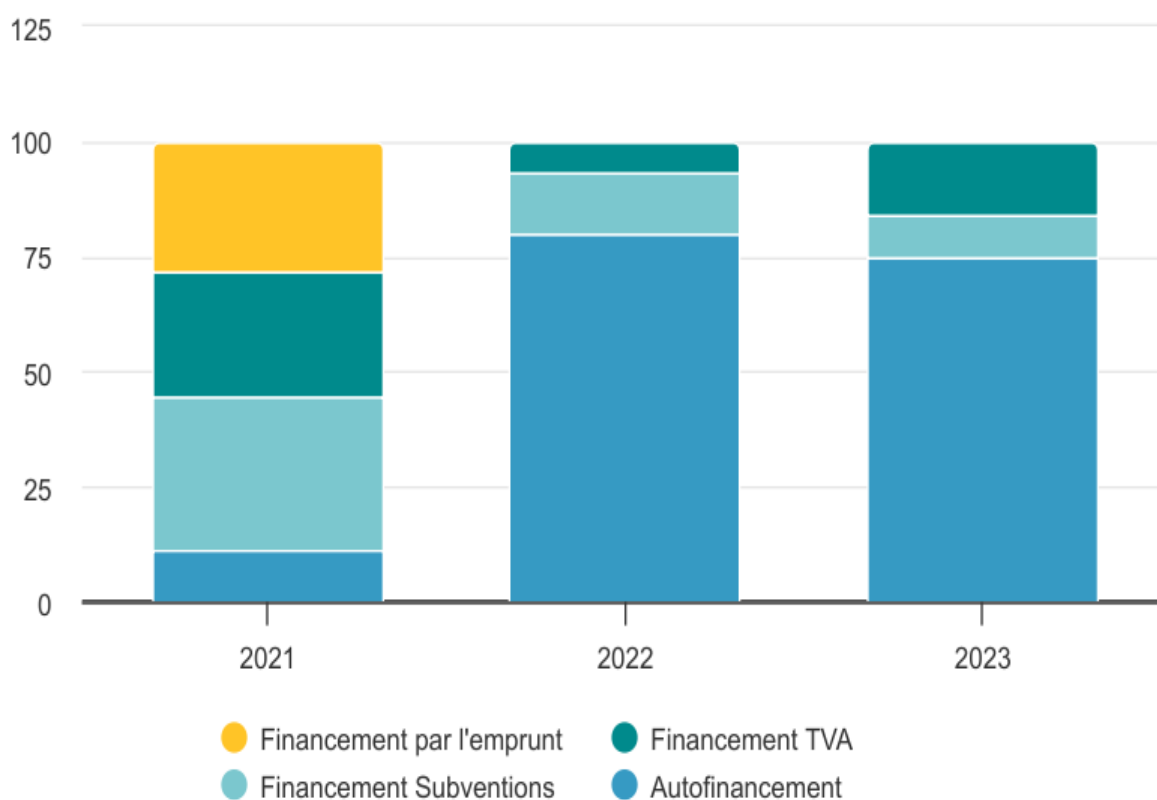




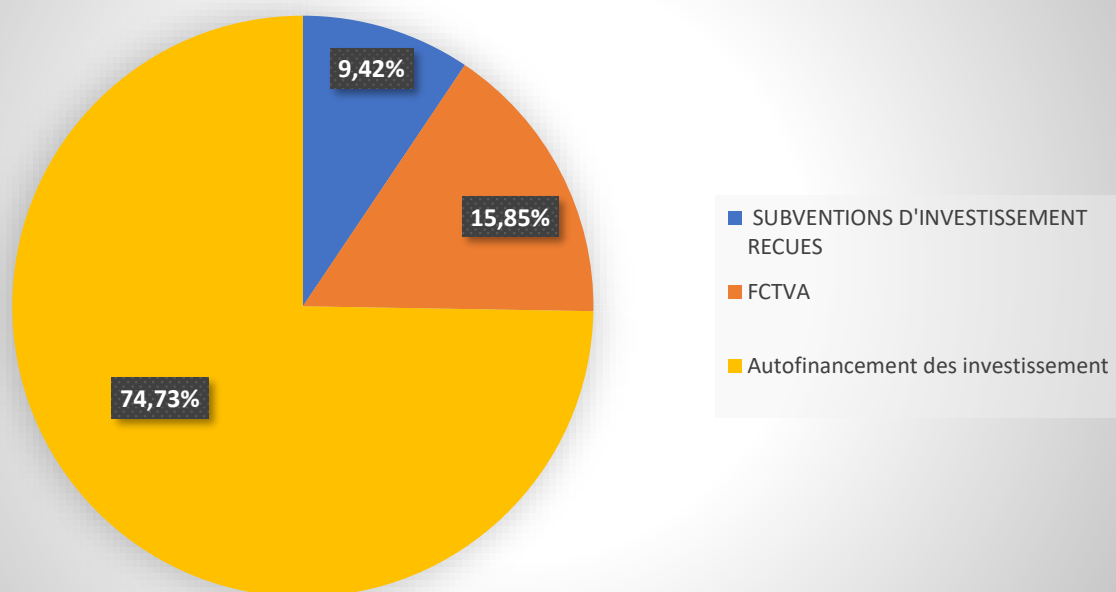
Investissement

	2021	2022	2023
Montant total des investissements	2 669 659,73	3 876 028,68	3 825 831,53
FCTVA	730 041,84	261 311,11	606 482,11
Subventions	891 058,56	524 738,61	360 253,72
Emprunts	750 000,00	0,00	0,00
Autofinancement des investissements	298 559,33	3 089 978,96	2 859 095,70

Financement des investissements



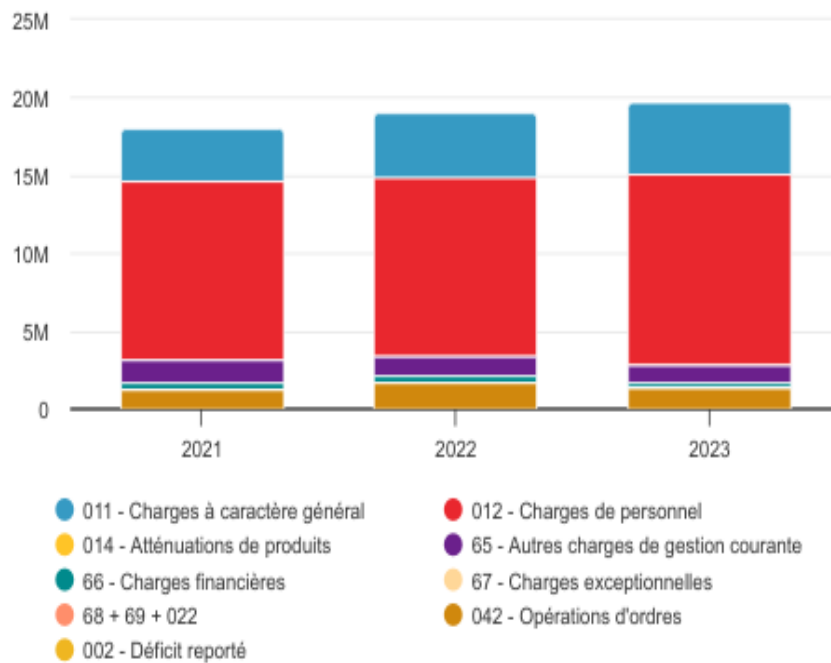
CA 2023



2. Le compte administratif provisoire

Charges de fonctionnement

	2021	2022	2023
Charges à caractère général	3 401 425,36	4 071 989,76	4 584 350,00
Charges de personnel	11 483 975,24	11 482 842,11	12 239 655,59
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	1 401 124,29	1 300 933,75	1 149 905,56
Autres dépenses	0,00	23 964,41	0,00
Charges financières	434 728,80	403 971,37	387 012,85
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	693,95	7 719,69	9 589,40
Opérations d'ordre	1 284 495,33	1 694 374,65	1 296 736,04
Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Charges de fonctionnement	18 006 442,97	18 985 795,74	19 667 249,44



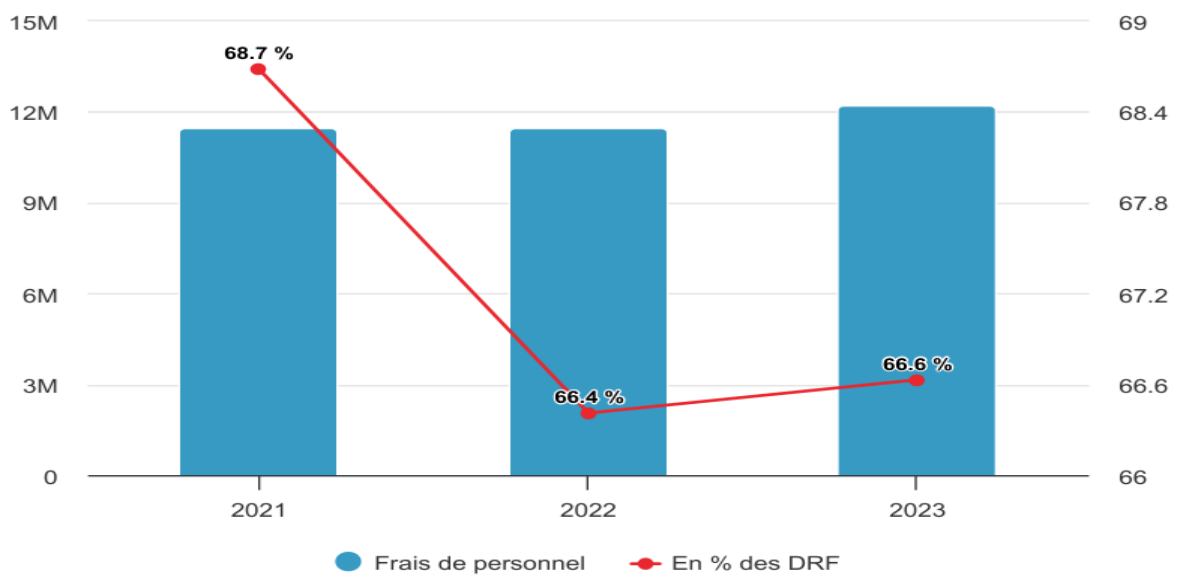
Evolution du 011 sur la période

Palmarès des plus fortes augmentations de charges (chapitre 011) :

	2021	2022	2023
611 - Contrats de prestations de services	962 742,16	1 128 538,03	1 163 965,33
60612 - Énergie - Électricité	635 667,82	531 097,01	629 239,34
60613 - Chauffage urbain	0,00	196 975,52	565 991,53
615231 - Voiries	119 710,60	272 419,93	123 406,64
6156 - Maintenance	165 800,66	136 970,56	214 222,98
6188 - Autres frais divers	79 588,54	90 223,02	164 883,51
6232 - Fêtes et cérémonies	72 356,43	123 398,94	134 119,25
6042 - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	123 029,69	99 979,55	129 783,99
6247 - Transports collectifs	85 595,10	122 912,94	106 912,97
60611 - Eau et assainissement	120 383,50	91 050,15	89 823,47
6168 - Autres	34 183,05	60 700,01	67 878,32
6262 - Frais de télécommunications	68 563,93	81 214,05	71 474,57
60632 - Fournitures de petit équipement	63 883,99	65 367,00	75 779,21
Autres	869 919,89	1 071 143,05	1 046 868,89
TOTAL	3 401 425,36	4 071 989,76	4 584 350,00

Frais de personnel

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2021	11 483 975,24	-	68.68 %	59.7 %
2022	11 482 842,11	-0.01 %	66.41 %	59.7 %
2023	12 239 655,59	6.59 %	66.63 %	59.7 %



Produits de fonctionnement

	2021	2022	2023
Impôts et taxes	11 475 250,90	12 056 586,96	12 393 110,34
Dotations et subventions	6 906 985,91	7 406 627,05	7 231 387,40
Autres produits courants stricts	1 158 001,43	1 066 824,16	1 351 615,85
Atténuations de charges	253 558,16	259 901,22	338 002,15
Produits financiers	193 412,32	193 412,31	193 415,05
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	145 068,06	112 956,31	425 512,66
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	337 201,00	200,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	2 152 289,87	2 984 642,42	2 897 571,55
Produits de fonctionnement	22 284 566,65	24 418 151,43	24 830 815,00

Détails des recettes de fonctionnements

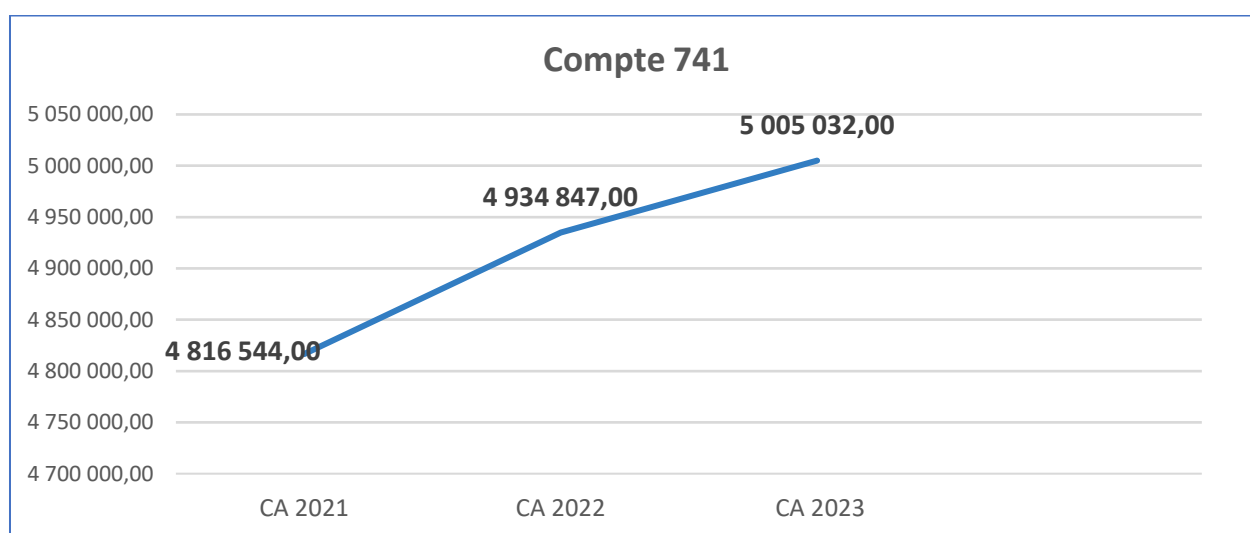
	2021	2022	2023
Impôts et taxes	11 475 250,90	12 056 586,96	12 393 110,34
Dotations et subventions	6 906 985,91	7 406 627,05	7 231 387,40
Autres produits courants stricts	1 158 001,43	1 066 824,16	1 351 615,85
Atténuations de charges	253 558,16	259 901,22	338 002,15
Total des recettes de gestion courante	19 793 796,40	20 789 939,39	21 314 115,74
Produits financiers	193 412,32	193 412,31	193 415,05
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	145 068,06	112 956,31	425 512,66
Total des recettes réelles de fonctionnement	20 132 276,78	21 096 308,01	21 933 043,45
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	337 201,00	200,00
Excédent de fonctionnement reporté	2 152 289,87	2 984 642,42	2 897 571,55
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 284 566,65	24 418 151,43	24 830 815,00
Excédent ou déficit de fonctionnement	4 278 123,68	5 432 355,69	5 163 565,56

Evolution DGF

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2021	1 862 612,00	-	131,09	172,00
2022	1 902 449,00	2.14 %	130,41	172,00
2023	1 907 835,00	0.28 %	130,54	172,00

Evolution compte 741

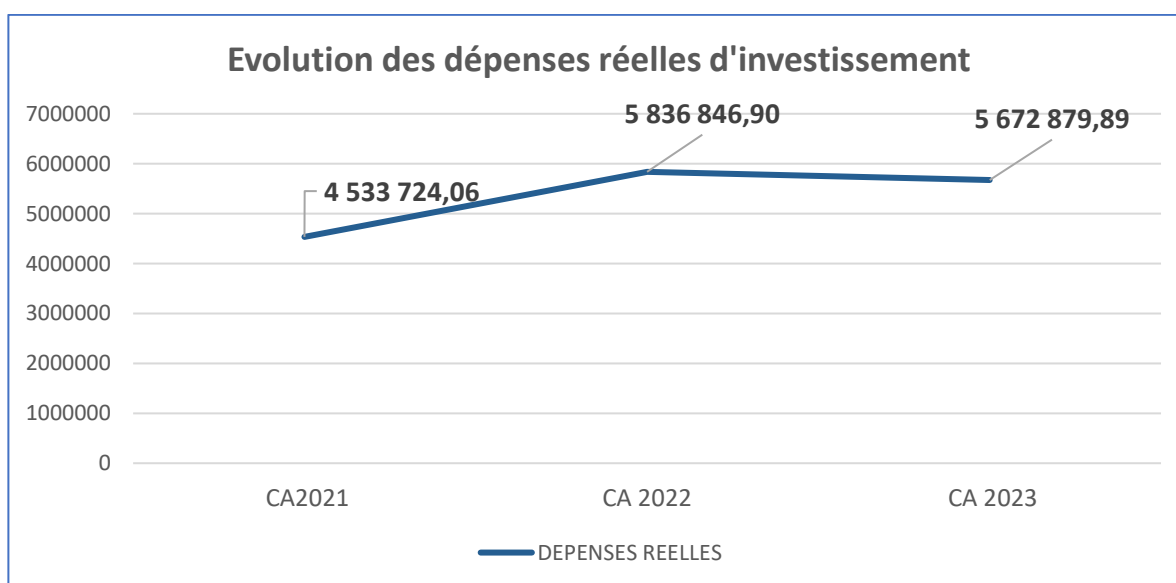
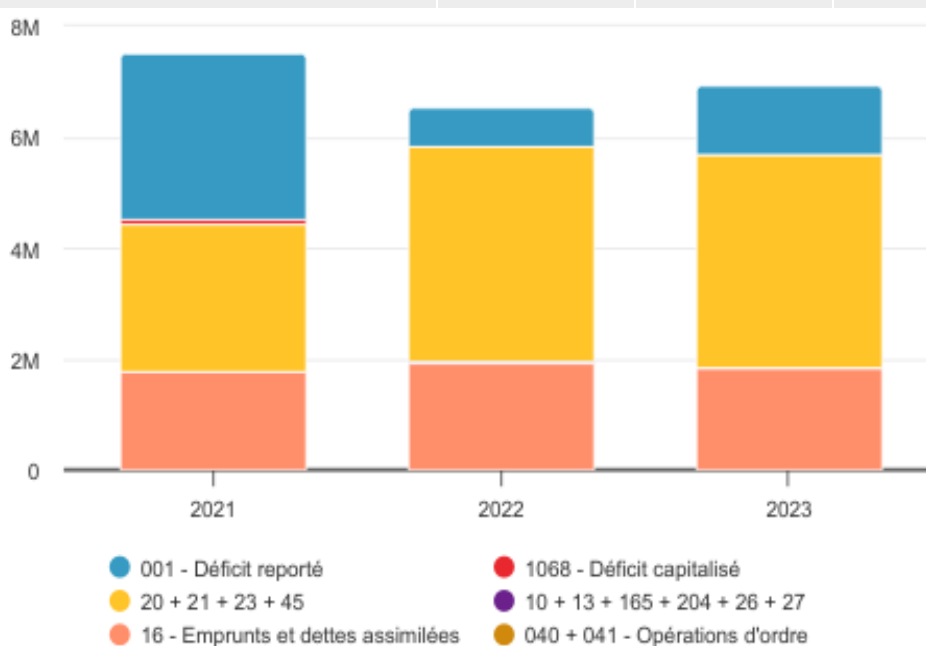
	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Dotation forfaitaire	1 862 612,00	1 902 449,00	1 907 835,00	0.28%
Dotation solidarité urbaine	2 511 928,00	2 572 064,00	2 630 219,00	2.26%
Dotation nationale de péréquation	442 004,00	460 334,00	466 978,00	1.44%
Compte 741	4 816 544,00	4 934 847,00	5 005 032,00	1.42%



Pour contrer la flambée des prix de l'énergie, les associations d'élus ont demandé l'indexation de la DGF sur l'inflation. L'AMF a ainsi proposé plusieurs options pour dynamiser cette recette. Une indexation annuelle de la DGF sur l'inflation prévisionnelle afin de maintenir son montant constant. Cette demande a été rejetée.

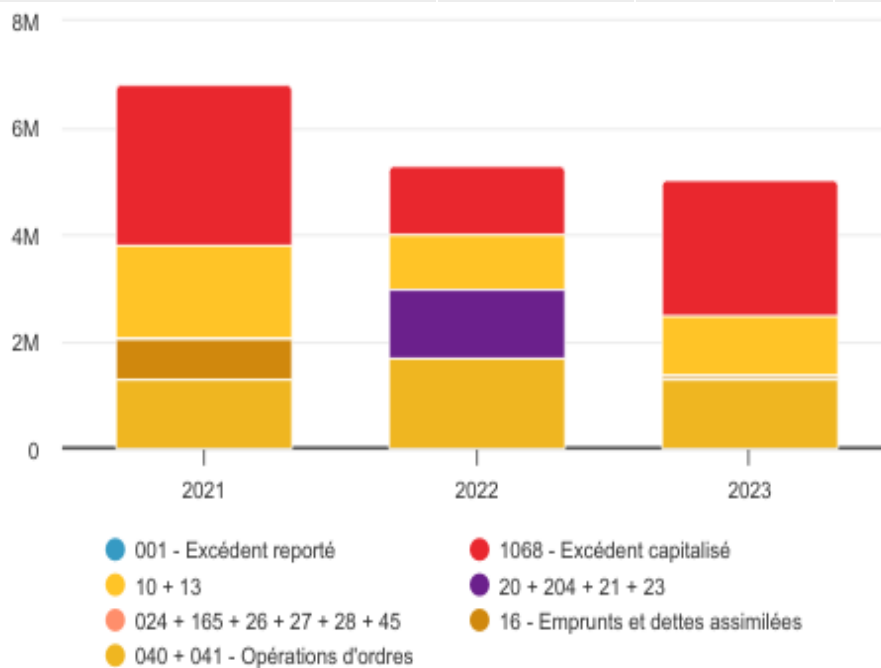
Dépenses d'investissement

	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement brut	2 669 659,73	3 876 028,68	3 825 831,53
Dépenses financières d'investissement	0,00	52 630,83	2 645,38
Remboursement de capital	1 758 384,34	1 908 187,39	1 844 402,98
Opérations d'ordre	0,00	6 325,06	0,00
Déficit d'investissement reporté	2 965 041,76	702 303,71	1 249 292,48
Excédent capitalisé 1068	105 679,99	0,00	0,00
Dépenses d'investissement	7 498 765,82	6 545 475,67	6 922 172,37



Recettes d'investissement

	2021	2022	2023
Dotations et subventions	1 758 804,02	1 036 906,35	1 118 435,08
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	1 265 095,87	0,00
Recettes liées à l'emprunt (chapitre 16)	750 000,00	0,00	60 000,00
Opérations d'ordre	1 284 495,33	1 700 699,71	1 296 736,04
Excédent capitalisé 1068	3 003 162,76	1 293 481,26	2 534 784,14
Recettes d'investissement	6 796 462,11	5 296 183,19	5 009 955,26



Résultats de clôture

	2021	2022	2023
Résultat de clôture en fonctionnement	4 278 123,68	5 432 355,69	5 163 565,56
Résultat de clôture en investissement	-702 303,71	-1 249 292,48	-1 912 217,11
Résultat global de clôture	3 575 819,97	4 183 063,21	3 251 348,45

Les ratios nationaux obligatoires

	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	1 176,86	1 216,93	1 256,96
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	1 316,43	1 380,54	1 403,30
Dépenses d'équipement brut / population	173,81	272,34	260,93
Encours de dette par habitant	1 092,50	958,22	809,51
DGF par habitant	338,98	347,30	342,46
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	68.68 %	66.41 %	66.63 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette /recettes réelles de fonctionnement	98.8 %	97.88 %	98.56 %
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	16.94 %	18.04 %	16.24 %
Taux d'épargne nette : Epargne nette / RRF	8.21 %	8.99 %	7.83 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	77.11 %	64.54 %	53.94 %
Capacité de désendettement	4,55	3,58	3,32

V. LA PROSPECTIVE

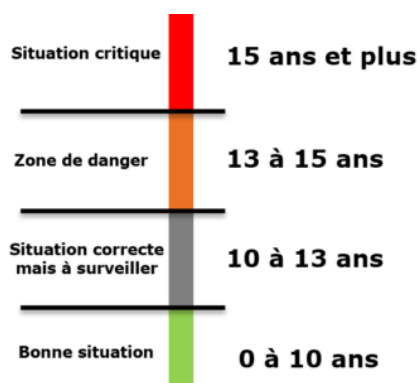
1. Repères légaux et définitions

Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :

- Le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif,
- La collectivité doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres.

Définition de la stratégie financière de la collectivité :

- Taux d'épargne proche de **10 %**,
- Épargne nette **positive**,
- Maintenir une capacité de désendettement satisfaisante (endettement/CAF),
- Maximum de **10 ans**.



Pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupements, le plafond national de référence est de :

- Douze années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- Dix années pour les départements et la métropole de Lyon,
- Neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

Plusieurs leviers peuvent être simulés :

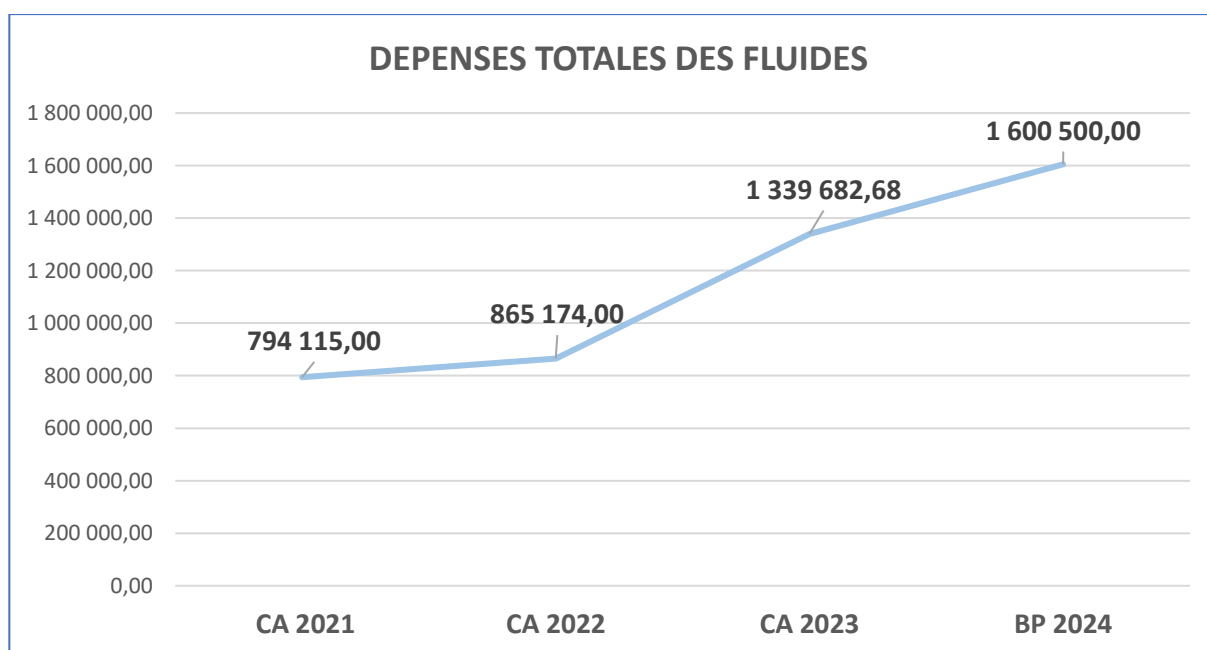
- Augmentation des taux du Foncier,
- Réduction des charges de fonctionnement,
- Variation du programme d'investissement,
- Cumul de ces 3 leviers...

2. Dépenses de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024
011 - Charges générales	3 401 425,36	4 071 989,76	4 584 350,00	5 421 000,00
012 - Charges de personnel	11 483 975,24	11 482 842,11	12 239 655,59	13 055 000,00
Autres charges de gestion courante	1 401 124,29	1 300 933,75	1 149 905,56	1 592 300,00
Autres dépenses	0,00	23 964,41	0,00	25 000,00
CHARGES DE GESTION COURANTES	16 286 524,89	16 879 730,03	17 973 911,15	20 093 300,00
66 - Charges financières	434 728,80	403 971,37	387 012,85	375 000,00
67 - Charges exceptionnelles	693,95	7 719,69	9 589,40	50 000,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 721 947,64	17 291 421,09	18 370 513,40	20 518 300,00
042 - Opérations d'ordre	1 284 495,33	1 694 374,65	1 296 736,04	1 913 000,00

3. Dépenses des fluides

	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales des fluides	794 115,00	865 174,00	1 339 682,68	1 600 500,00
Variation		8.95%	54.85%	19.80%

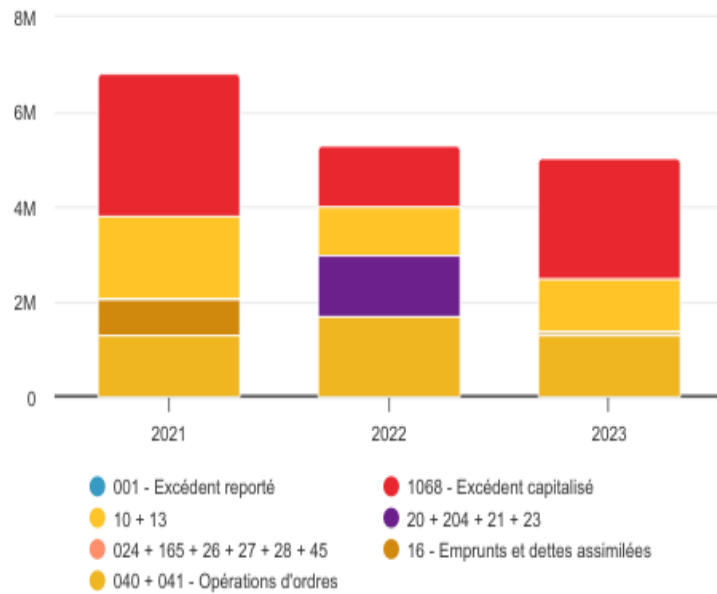


4. Produits de fonctionnement

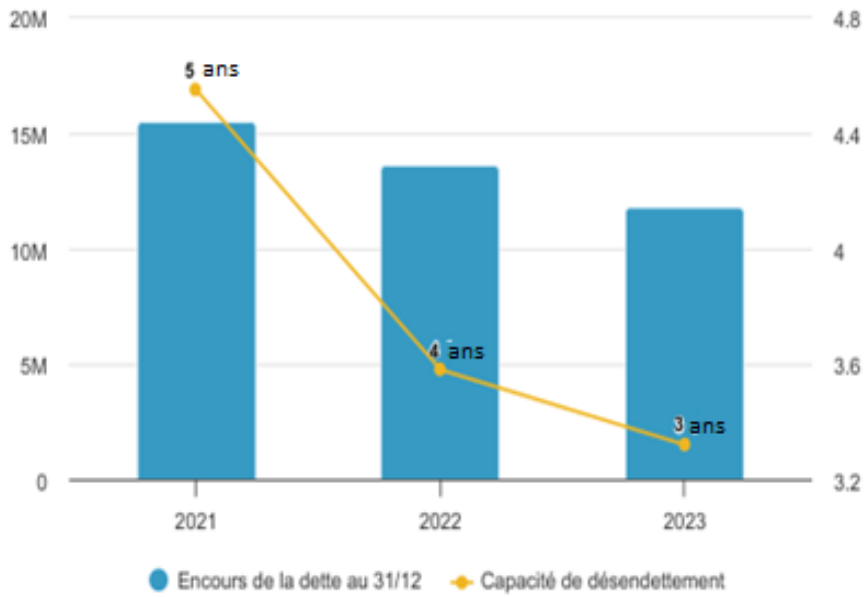
	2021	2022	2023	2024
73 - Impôts et taxes	11 475 250,90	12 056 586,96	12 393 110,34	12 444 000,00
- dont impositions directes	8 275 457,00	8 831 287,00	9 492 276,00	9 800 000,00
74 - Dotations et subventions	6 906 985,91	7 406 627,05	7 231 387,40	6 975 000,00
- dont DGF	4 816 544,00	4 934 847,00	5 005 032,00	5 010 000,00
70 - Produits	1 158 001,43	1 066 824,16	1 351 615,85	1 637 600,00
013 - Atténuations de charges	253 558,16	259 901,22	338 002,15	279 000,00
PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 793 796,40	20 789 939,39	21 314 115,74	21 335 600,00
76 - Produits financiers	193 412,32	193 412,31	193 415,05	193 400,00
77 - Produits exceptionnels	145 068,06	112 956,31	425 512,66	657,82
PRODUITS REELS	20 132 276,78	21 096 308,01	21 933 043,45	21 529 657,82
042 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	337 201,00	200,00	0,00
002 - Excédent reporté	2 152 289,87	2 984 642,42	2 897 571,55	3 170 342,18
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	22 284 566,65	24 418 151,43	24 830 815,00	24 700 000,00

5. Résultats et analyses

	2021	2022	2023	2024
1. Recettes courantes de fonctionnement	19 793 796,40 €	20 789 919,39 €	21 314 115,74 €	21 335 600,00 €
Fiscalité directe	8 275 457,00 €	8 831 287,00 €	9 492 276,00 €	9 800 000,00 €
Reversement de fiscalité	2 304 571,31 €	2 248 698,34 €	2 091 265,59 €	704 000,00 €
Autre impôts et taxes	895 222,59 €	976 581,62 €	809 568,75 €	1 940 000,00 €
Dotations et participations	6 906 985,91 €	7 406 627,05 €	7 231 387,40 €	6 975 000,00 €
Autres produits	1 411 559,59 €	1 326 725,38 €	1 689 618,00 €	1 916 600,00 €
2. Dépenses courantes de fonctionnement	16 286 524,89 €	16 879 730,03 €	17 973 911,15 €	20 093 300,00 €
Frais de personnel	11 483 975,24 €	11 482 842,11 €	12 239 655,59 €	13 055 000,00 €
Charges de gestion générale	3 401 425,36 €	4 071 989,76 €	4 584 350,00 €	5 421 000,00 €
Autres charges	1 401 124,29 €	1 300 933,75 €	1 149 905,56 €	1 592 300,00 €
Dotations	- €	23 964,41 €	- €	25 000,00 €
3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)	3 507 271,51 €	3 910 189,36 €	3 340 204,59 €	1 242 300,00 €
4. Résultat financier	- 241 316,48 €	- 210 559,06 €	- 193 597,80 €	- 181 600,00 €
5. Résultat exceptionnel	144 374,11 €	105 236,62 €	415 923,26 €	- 49 342,18 €
6. CAF Brute (3 + 4 + 5)	3 410 329,14 €	3 804 886,92 €	3 562 530,05 €	1 011 357,82 €
Taux d'épargne brute	16.94 %	18.04 %	16.26 %	4.7 %
7. Recettes définitives d'investissement	1 758 804,02 €	2 302 002,22 €	1 178 435,08 €	3 057 210,19 €
Dotations et subventions	1 758 804,02 €	1 036 906,35 €	1 118 435,08 €	3 040 210,19 €
Autres recettes	- €	1 265 095,87 €	60 000,00 €	17 000,00 €
8. Financements propres disponibles (6 + 7)	5 169 133,16 €	6 106 889,14 €	4 740 965,13 €	4 068 568,01 €
9. Dépenses d'investissement (hors capital)	2 669 659,73 €	3 928 659,51 €	3 828 476,91 €	8 300 782,89 €
Dépenses d'équipement	2 669 659,73 €	3 876 028,68 €	3 825 831,53 €	8 280 782,89 €
Autres dépenses d'investissement	- €	52 630,83 €	2 645,38 €	20 000,00 €
10. Remboursement du capital de la dette	1 758 384,34 €	1 908 187,39 €	1 844 402,98 €	1 907 000,00 €
11. CAF Nette (6 - 10)	1 651 944,80 €	1 896 699,53 €	1 718 127,07 €	- 895 642,18 €
12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)	- 741 089,09 €	- 270 042,24 €	931 914,76 €	6 139 214,88 €
13. Emprunts nouveaux	750 000,00 €	- €	- €	2 471 866,43 €
14. Fonds de roulement au 01/01	2 084 730,88 €	3 575 819,97 €	4 183 063,21 €	3 251 348,45 €
Produits des cessions	- €	337 201,00 €	200,00 €	
15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)	3 575 819,97 €	4 183 063,21 €	3 251 348,45 €	- 416 000,00 €
17. Encours de la dette au 31/12	15 523 280,52 €	13 615 393,13 €	11 701 369,05 €	12 397 856,58 €
18. Capacité de désendettement (17/6)	4,55	3,58	3,28	



Dette et capacité de désendettement



6. La maquette du BP

Charges de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	3 401 425,36	4 071 989,76	4 584 350,00	5 421 000,00
Charges de personnel	11 483 975,24	11 482 842,11	12 239 655,59	13 055 000,00
Autres charges de gestion courante	1 401 124,29	1 300 933,75	1 149 905,56	1 592 300,00
Autres dépenses	0,00	23 964,41	0,00	25 000,00
Charges financières	434 728,80	403 971,37	387 012,85	375 000,00
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	693,95	7 719,69	9 589,40	50 000,00
Opérations d'ordre	1 284 495,33	1 694 374,65	1 296 736,04	1 913 000,00
Charges de fonctionnement	18 006 442,97	18 985 795,74	19 667 249,44	22 431 300,00

Produits de fonctionnement

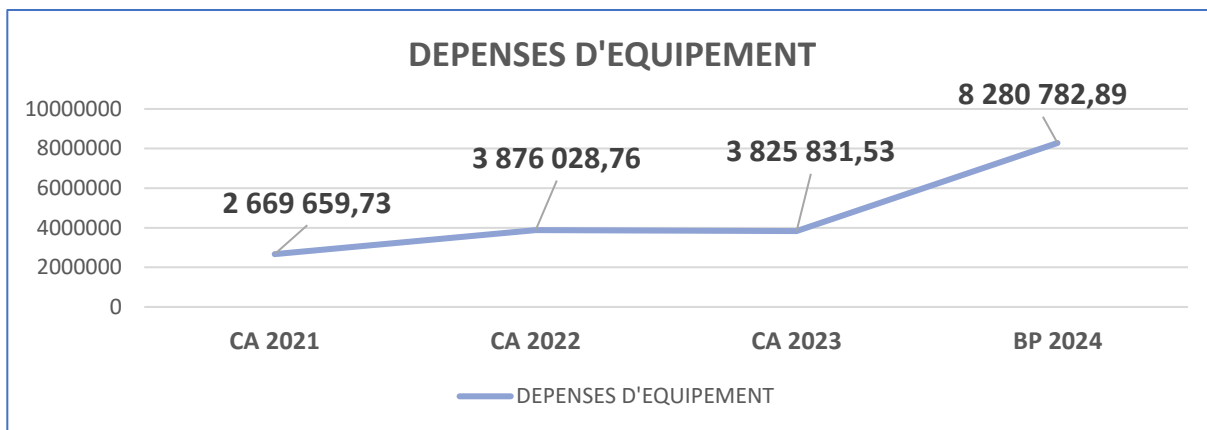
	2021	2022	2023	2024
Impôts et taxes	11 475 250,90	12 056 586,96	12 393 110,34	12 444 000,00
Dotations et subventions	6 906 985,91	7 406 627,05	7 231 387,40	6 975 000,00
Autres produits courants stricts	1 158 001,43	1 066 824,16	1 351 615,85	1 637 600,00
Atténuations de charges	253 558,16	259 901,22	338 002,15	279 000,00
Produits financiers	193 412,32	193 412,31	193 415,05	193 400,00
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	145 068,06	112 956,31	425 512,66	657,82
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	337 201,00	200,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	2 152 289,87	2 984 642,42	2 897 571,55	3 170 342,18
Produits de fonctionnement	22 284 566,65	24 418 151,43	24 830 815,00	24 700 000,00

Dépenses d'investissement

	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement brut	2 669 659,73	3 876 028,68	3 825 831,53	8 280 782,89
Dépenses financières d'investissement	0,00	52 630,83	2 645,38	20 000,00
Remboursement de capital	1 758 384,34	1 908 187,39	1 844 402,98	1 907 000,00
Opérations d'ordre	0,00	6 325,06	0,00	280 000,00
Déficit d'investissement reporté	2 965 041,76	702 303,71	1 249 292,48	1 912 217,11
Excédent capitalisé 1068	105 679,99	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement	7 498 765,82	6 545 475,67	6 922 172,37	12 400 000,00

Recettes d'investissement

	2021	2022	2023	2024
Dotations et subventions	1 758 804,02	1 036 906,35	1 118 435,08	3 040 210,19
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	1 265 095,87	0,00	0,00
Autres recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Recettes liées à l'emprunt (chapitre 16)	750 000,00	0,00	60 000,00	2 473 866,43
Opérations d'ordre	1 284 495,33	1 700 699,71	1 296 736,04	2 193 000,00
Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent capitalisé 1068	3 003 162,76	1 293 481,26	2 534 784,14	1 993 223,38
Recettes d'investissement	6 796 462,11	5 296 183,19	5 009 955,26	9 715 300,00



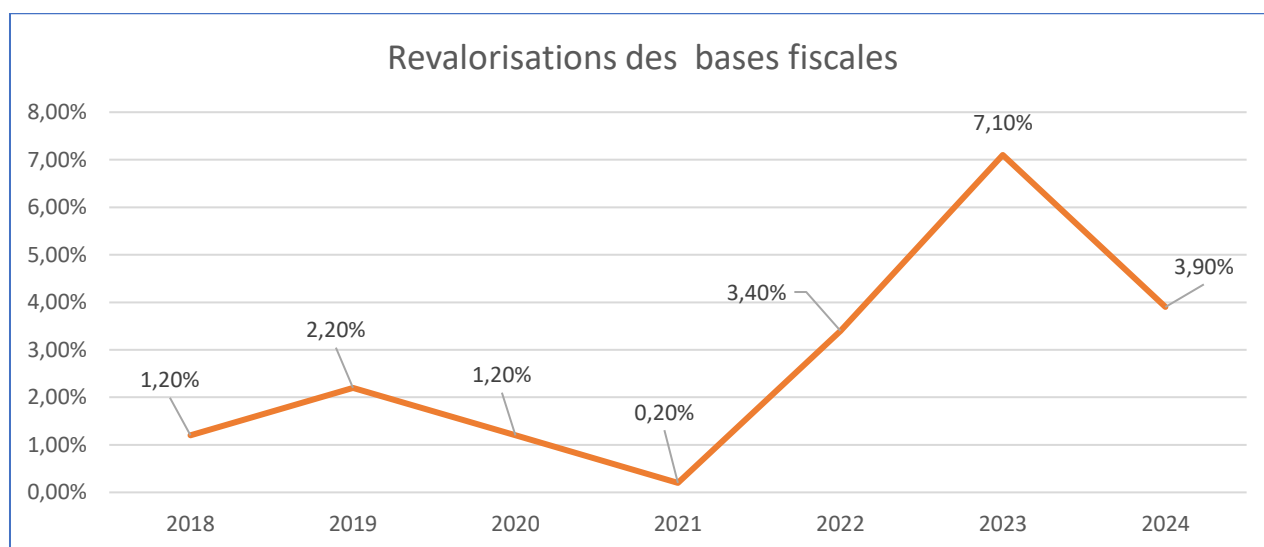
Revalorisation des bases fiscales

La revalorisation des bases fiscales est une mesure annuelle effectuée dans le but de mettre à jour la valeur locative cadastrale (VLC) des biens immobiliers.

Les bases fiscales 2024 prévisionnelles devraient augmenter du montant de l'inflation cependant la discussion n'est pas arrêtée au parlement sur ce point pour 2024 soit 3,9 %.

Dans le droit fil de la politique fiscale de la mandature, il ne sera pas proposé au conseil municipal d'augmentation des taux d'imposition des taxes foncières pour 2024.

Revalorisations des bases fiscales	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	1,20 %	2,20 %	1,20 %	0,20 %	3,40 %	7,10 %	3,90 %



Les ratios nationaux obligatoires

	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	1 176,86	1 216,93	1 256,96	1 403,92
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	1 316,43	1 380,54	1 403,30	1 464,98
Dépenses d'équipement brut / population	173,81	272,34	260,93	566,59
Encours de dette par habitant	1 092,50	958,22	809,51	848,30
DGF par habitant	338,98	347,30	342,46	342,80
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	68.68 %	66.41 %	66.63 %	63.63 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette / recettes réelles de fonctionnement	98.8 %	97.88 %	98.56 %	104.74 %
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	16.94 %	18.04 %	16.24 %	4.7 %
Taux d'épargne nette : Epargne nette / RRF	8.21 %	8.99 %	7.83 %	-4.16 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	77.11 %	64.54 %	53.94 %	57.59 %
Capacité de désendettement	4,55	3,58	3,32	

VI. ANALYSE DE LA DETTE

1. Synthèse du portefeuille au 31/12

	Dettes au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux (164 hors 16449)	Encours de dette par habitant	Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale
2021	15 523 280,52	-	750 000,00	1 092,50	816,00
2022	13 615 393,13	-12.29 %	0,00	958,22	816,00
2023	11 701 369,05	-13.11 %	0,00	809,51	816,00
2024	12 397 856,58	5.95 %	2 471 866,43	848,30	816,00

Il convient de noter que le montant total de l'emprunt 2024 est indiqué dans le tableau ci-dessus, sous réserve d'une éventuelle exécution de l'autorisation budgétaire.

Répartition par nature de dettes

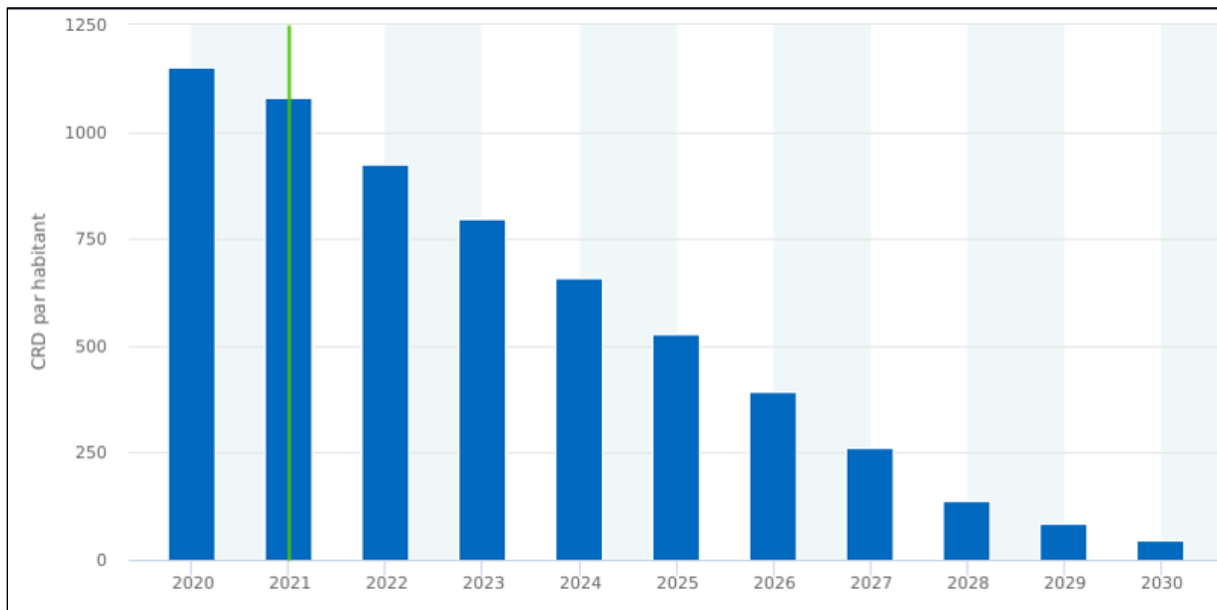
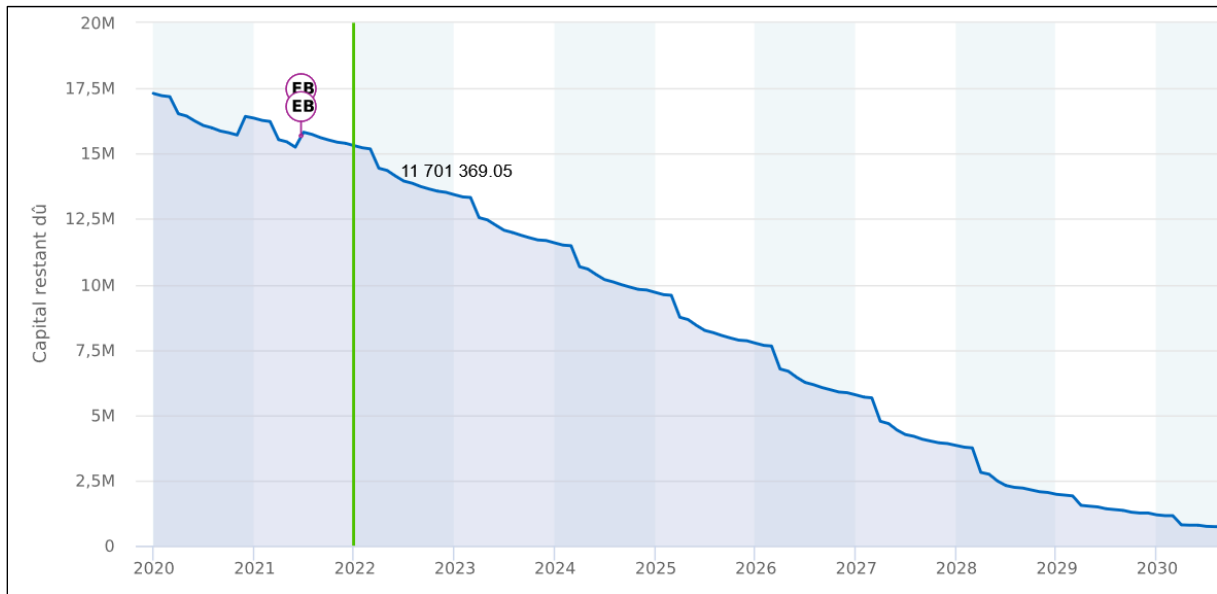
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembs (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu.					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					28 754 393,79									
1641 Emprunts en euros (total)					28 754 393,79									
65	Société de Financement Local		23/11/2020	01/04/2021	750 000,00	F	Taux fixe à 0,45%	0,450%	0,450%	EUR	T	C	O	A-1
2020-438	CAF du Val d'Oise		19/06/2023	02/05/2024	60 000,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000%	0,000%	EUR	A	C	O	A-1
00059	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France		30/06/2011	30/09/2011	500 000,00	V	Euribor 3m + 0,80%	2,347%	2,380%	EUR	T	C	O	A-1
00060	Caisse d'Epargne Ile de France	15/12/2011	15/12/2011	15/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 3,63%	3,630%	3,680%	EUR	T	P	O	A-1
000045	Dexia		02/08/2007	01/09/2008	1 200 000,00	V	TAM Postfixé + 0,10%, flooré à 0,10%	3,759%	3,811%	EUR	A	C	O	A-1
000048	Dexia		01/09/2011	01/09/2012	400 000,00	F	Taux fixe à 3,59%	3,590%	3,640%	EUR	A	C	O	A-1
000051	Dexia		01/09/2008	01/06/2009	3 063 150,01	F	Taux fixe à 4,46%	4,460%	4,534%	EUR	A	P	O	E-1
000052	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	18/06/2008	18/06/2008	18/06/2009	2 000 000,00	V	Livret A + 1,00%	4,500%	4,500%	EUR	A	C	O	A-1
000053	Dexia	22/12/2007	05/11/2008	01/02/2009	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,95%	4,950%	5,033%	EUR	T	P	O	A-1
000054	Caisse des Dépôts et Consignations		01/09/2009	01/12/2009	1 450 000,00	V	LEP + 1,16%	2,910%	2,910%	EUR	T	P	O	A-1
000055	Société de Financement Local	20/12/2007	22/12/2009	01/04/2010	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3,75%	3,750%	3,802%	EUR	T	C	O	A-1
000056	Dexia	31/03/2010	15/04/2010	01/08/2010	162 500,00	F	Taux fixe à 2,52%	2,520%	2,520%	EUR	T	P	O	A-1
000057	Dexia	31/03/2010	15/04/2010	01/08/2010	87 500,00	F	Taux fixe à 2,52%	2,520%	2,520%	EUR	T	P	O	A-1
000058	Société de Financement Local	02/03/2010	02/03/2011	01/07/2011	1 600 000,00	V	Euribor 3m + 0,51%	1,605%	1,627%	EUR	T	C	O	A-1
000061	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France		25/04/2012	25/07/2012	1 100 000,00	V	Euribor 3m + 2,35%, flooré à 0,00%	3,074%	3,125%	EUR	T	X	O	A-1
000062	Caisse d'Epargne Ile de France	02/10/2014	12/12/2014	10/04/2015	1 170 000,00	F	Taux fixe à 2,48%	2,480%	2,480%	EUR	T	C	O	A-1
000063	Société de Financement Local		01/01/2016	01/04/2016	9 161 243,78	F	Taux fixe à 3,10%	3,100%	3,152%	EUR	A	P	O	A-1
000064	La banque postale	22/06/2017	01/08/2017	01/11/2017	700 000,00	F	Taux fixe à 1,33%	1,330%	1,330%	EUR	T	C	O	A-1
000066	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	09/11/2020	24/06/2021	24/09/2021	750 000,00	F	Taux fixe à 0,46%	0,460%	0,460%	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					28 754 393,79									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2024											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2024	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		11 701 369,05					1 904 870,72	361 161,72	0,00	140 872,36
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		11 701 369,05					1 904 870,72	361 161,72	0,00	140 872,36
65	N		A-1	612 500,00	12,01	F	Taux fixe à 0,45%	0,45%	50 000,00	2 671,88		632,81
2020-438	N		A-1	60 000,00	4,34	F	Taux fixe à 0,00%	0,00%	12 000,00	0,00		0,00
000059	N		A-1	83 333,50	2,50	V	Euribor 3m + 0,80%	4,71%	33 333,32	2 996,03		8,57
000060	N		A-1	147 317,01	2,96	F	Taux fixe à 3,63%	3,63%	47 342,24	4 786,50		171,37
000045	N		A-1	240 000,00	3,67	F	Taux fixe à 3,48%	3,48%	60 000,00	8 491,20		2 122,80
000048	N		A-1	100 000,00	3,67	F	Taux fixe à 3,59%	3,59%	25 000,00	3 649,83		912,46
000051	N		E-1	1 064 164,00	4,42	C	Si Euribor 12m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 4,46% sinon 5 * (Euribor 12m Postfixé - 6%) + 4,46%	4,46%	192 586,89	48 252,74		23 107,45
000052	N		A-1	500 000,00	4,47	F	Taux fixe à 1,24%	1,24%	100 000,00	6 200,00		2 659,11
000053	N		A-1	696 509,71	4,84	F	Taux fixe à 4,95%	4,95%	125 943,54	32 695,07		4 785,62
000054	N		A-1	589 464,94	5,67	V	LEP + 1,16%	7,16%	89 587,06	38 908,36		2 961,08
000055	N		A-1	625 000,00	6,01	F	Taux fixe à 3,75%	3,75%	100 000,00	22 398,43		5 031,25
000056	N		A-1	19 140,73	1,33	F	Taux fixe à 2,52%	2,52%	12 680,05	363,15		27,13
000057	N		A-1	10 306,17	1,33	F	Taux fixe à 2,52%	2,52%	6 627,74	195,54		14,61
000058	N		A-1	600 000,00	7,25	V	Euribor 3m + 0,51%	4,42%	80 000,00	24 029,16		4 133,18
000061	N		A-1	286 877,80	3,56	F	Taux fixe à 1,13%	1,13%	80 812,24	2 900,08		426,90
000062	N		A-1	487 500,00	6,03	F	Taux fixe à 2,48%	2,48%	78 000,00	11 364,60		2 285,01
000063	N		A-1	4 545 921,94	6,25	F	Taux fixe à 3,10%	3,10%	714 090,96	143 272,31		90 739,89
000064	N		A-1	408 333,25	8,59	F	Taux fixe à 1,33%	1,33%	46 666,68	5 198,08		801,69
000066	N		A-1	625 000,00	12,49	F	Taux fixe à 0,46%	0,46%	50 000,00	2 788,76		51,43
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1673 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		11 701 369,05					1 904 870,72	361 161,72	0,00	140 872,36

Répartition de l'encours

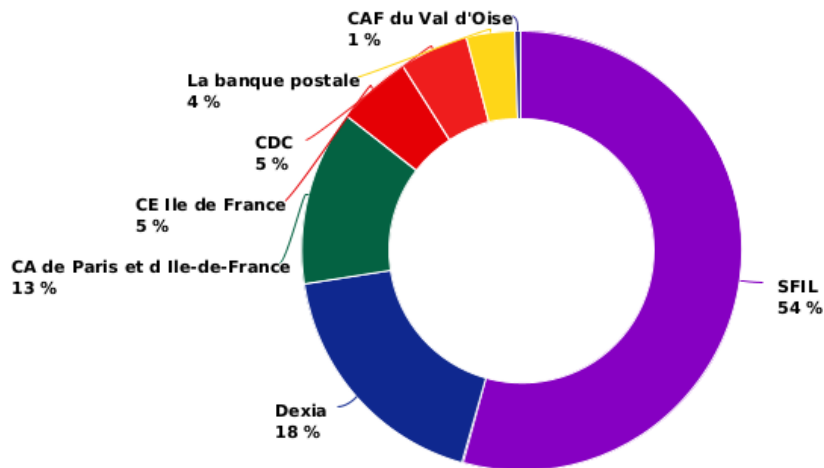
	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré	Nombre de produits	18					
	% de l'encours	90,91%					
	Montant en euros	10 637 205,05					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	MontBnt en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	9,09%					
	Montant en euros	1 064 164,00					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Encours de la dette



Répartition par banque

Répartition par banque au 01/01/2024



2. Analyse des annuités de remboursement de la dette

	Annuités	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Emprunts assortis d'une ligne de tirage de trésorerie	Charges financières
2021	2 193 113,14	1 758 384,34	0,00	434 728,80
2022	2 312 158,76	1 908 187,39	0,00	403 971,37
2023	2 231 415,83	1 844 402,98	0,00	387 012,85
2024	2 282 000,00	1 907 000,00	0,00	375 000,00

3. Les ressources humaines

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2021	11 483 975,24	-	68.68 %	59.7 %
2022	11 482 842,11	-0.01 %	66.41 %	59.7 %
2023	12 239 655,59	6.59 %	66.63 %	59.7 %
2024	13 055 000,00	6.66 %	63.63 %	59.7 %

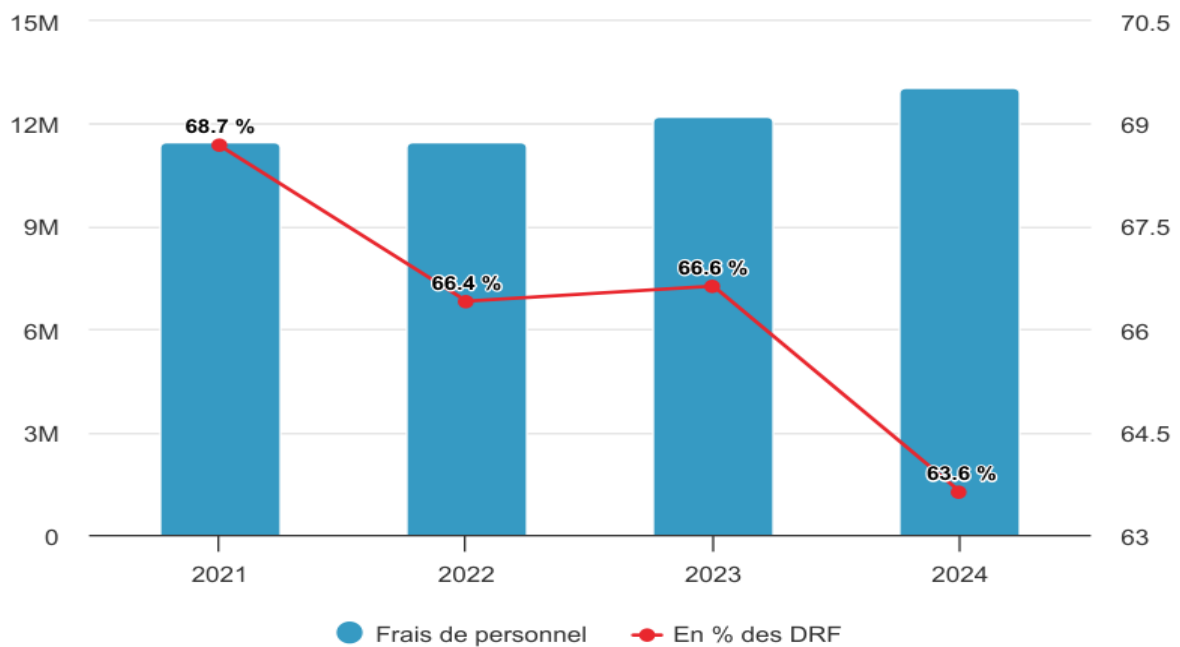


Tableau des effectifs postes permanents au 01/01/2024					
GRADES OU EMPLOIS	Postes ouverts	Postes pourvus par des titulaires	Postes pourvus par des non titulaires	Equivalent temps plein postes pourvus	Postes vacants
secteur administratif					
Attaché hors classe	1	1		1	
Attaché principal	1	1		1	
Attaché	6	2	2	4	2
Rédacteur principal de 1ère classe	4	2	2	4	
Rédacteur	3	0	2	2	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	9	8	1	9	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	15	12		12	3
Adjoint administratif territorial	25	13	9	22	3
Sous-total	64	39	16	55	9
secteur animation					
Animateur	3	0	3	3	
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	1		1	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	8	6		6	2
Adjoint territorial d'animation	15	9	2	10,79	4
Sous-total	27	16	5	20,79	6
enseignement artistique					
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	1		1	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	7	6	1	4,9	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	1		0,3	
Assistant d'enseignement artistique	9	2	7	5,78	
Sous-total	18	9	9	11,98	0
patrimoine et bibliothèque					
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1		1	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	1		1	
Adjoint territorial du patrimoine	4	2	2	3,31	
Sous-total	6	4	2	5,31	0
secteur emplois fonctionnels					
Directeur général des services des communes 10 à 20 000 ha	1	1		1	
Sous-total	1	1	0	1	0
Assistants maternelles					
Assistants maternelles	10		10	10	
Sous-total	10		10	10	0
secteur médico-social					
Psychologue	1	1		0,27	
Infirmier en soins généraux	2	1		1	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1		1	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	1		1	1
Sous-total	6	4	0	3,27	2
secteur social					
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1		1	
Educateur territorial de jeunes enfants	3	3		3	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	5	4		4	1
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	6	6		6	
Sous-total	15	14	0	14	1
secteur sportif					
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	2	2		2	
Sous-total	2	2	0	2	0
secteur technique					
Ingénieur principal	2	2		2	
Technicien	4	0	3	3	1
Agent de maîtrise principal	4	4		4	
Agent de maîtrise	5	5		5	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	6	6		6	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	33	33		32,8	
Adjoint technique territorial	65	44	14	54,7	7
Sous-total	119	94	17	107,5	8
Total	268	183	59	230,85	26

La durée légale de travail réalisée pour le personnel de la ville de Montmagny est fixée à 35 heures par semaine et à 1607 heures annuelles, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées ni des jours de congés annuels (y compris de fractionnement), des jours fériés légaux et des jours de repos de fin de semaine.

VII. LE PROGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2024.

1. Direction de la vie scolaire et périscolaire

L'année 2024 est une année de transition pour la direction, centrée sur l'examen approfondi de son organisation. Cette phase s'articule autour de trois axes principaux :

- Le premier concerne la réorganisation de la restauration municipale. Cette démarche vise à améliorer l'efficacité opérationnelle et la gestion des ressources, tout en assurant le respect des normes de qualité alimentaire et environnementale.
- Le second axe se concentre sur la révision de l'organisation du temps de travail des équipes périscolaires. L'objectif est d'harmoniser les exigences du service public avec les conditions de travail des agents, en développant des modèles de travail adaptés aux besoins du service.
- Le troisième et dernier axe examine la refonte de la relation à l'usager, avec une attention particulière portée à l'intégration des technologies numériques. Cette initiative vise à rationaliser les processus, à améliorer la transparence et l'efficacité de la communication, et à faciliter l'accès aux services pour les usagers.

Ces axes reflètent l'engagement de la ville à optimiser la gestion et l'organisation des services publics, dans le but de répondre de manière efficiente et pragmatique aux attentes des citoyens et aux impératifs de modernisation administrative.

En investissement :

L'estimation du besoin subit une hausse importante de Budget Primitif à Budget Primitif :

- 50 500 € en 2023,
- 151 510 € en 2024.

Le besoin le plus significatif se situe dans le domaine de la restauration et de l'entretien, pour un montant de 105 450 €, réparti comme suit :

Un montant de 30 000 € est alloué à la réalisation d'une mission d'expertise concernant la restauration municipale. Cette démarche s'impose en raison de la création de l'écoquartier de la ZAC de la Plante des champs, entraînant une augmentation de la population scolaire et périscolaire, et suscitant ainsi des interrogations sur le modèle de restauration actuel. La situation est d'autant plus pressante que les installations de la cuisine de production des Frères Lumières montrent des signes de vieillissement. Il devient nécessaire d'explorer le modèle de restauration futur et d'évaluer les coûts associés à la mise en place d'une unité de production unique, que celle-ci opère en autonomie ou en mutualisation avec d'autres collectivités.

Une somme de 59 250 € est destinée à l'acquisition de matériel de restauration et d'entretien, essentiel au fonctionnement de la restauration et à la propreté des bâtiments. Ce budget comprend le remplacement de la ligne de self de la restauration des Frères Lumière élémentaire pour un montant de 18 000 €, le changement du lave-vaisselle de Frères Lumière maternelle pour 15 000 €, ainsi que l'achat d'une monobrosse/décapeuse pour 5 000 €, entre autres.

Enfin, 16 000 € sont prévus pour le renouvellement du mobilier du self élémentaire de Frères Lumière, ce renouvellement soulignant l'importance accordée à l'amélioration continue des équipements et infrastructures dédiés à la restauration scolaire.

Pour les établissements scolaires, un budget de 23 800 € est prévu, destiné principalement au renouvellement du mobilier utilisé au sein des divers espaces éducatifs, tels que les salles de classe, les salles dédiées aux activités de motricité, ainsi que l'acquisition de lits pour les dortoirs. Ce budget inclut également l'achat d'équipements spécifiques tels qu'une plastifieuse et un massicot, outils nécessaires au bon fonctionnement quotidien des établissements.

Concernant les accueils de loisirs, une enveloppe de 12 260 € est sollicitée. Elle suit la même logique que celle des écoles, avec un focus sur l'acquisition de mobilier adapté aux besoins spécifiques de ces structures, comme des lits pour dortoirs et des tables d'extérieur, ainsi que du matériel de sécurité indispensable (boîte murale à pharmacie, réfrigérateur pour produits allergènes, etc.). Cette somme est également destinée à couvrir les dépenses relatives à l'organisation de mini-séjours, incluant l'achat de tentes et de mobilier de camping (tables et chaises).

En complément, un budget supplémentaire de 10 000 € est demandé pour continuer les améliorations entamées sur les bâtiments scolaires et périscolaires. Ce budget est spécifiquement consacré à l'installation de rideaux dans le but de minimiser l'exposition à la chaleur au sein des bâtiments et de limiter la visibilité depuis l'extérieur, en accord avec les procédures de mise en sécurité des personnes et des moyens de protection (PPMS).

En fonctionnement :

En dépense, malgré une réaffectation significative des crédits suite à la substitution des navettes périscolaires par des pédibus, le budget affiche une augmentation de 86 900 €, correspondant à une hausse de 8 %. Cette évolution budgétaire s'explique principalement par l'augmentation des tarifs sur les marchés, à savoir :

- Une majoration de 15,6 %, soit environ 27 000 €, pour les frais d'entretien, comprenant le marché d'entretien et l'acquisition des produits d'entretien.
- Un accroissement de 3 %, équivalant à environ 15 000 €, pour les dépenses en denrées alimentaires auprès de Scolarest. Après augmentation de 5 % en 2023.

De plus, l'allocation budgétaire inclut l'achat supplémentaire d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour le personnel de restauration et d'entretien, estimé entre 15 et 20 000 €, ainsi qu'une augmentation générale des coûts de fonctionnement, par exemple pour les sorties scolaires et périscolaires ou les fournitures.

Du côté des recettes, le budget prévoit une hausse d'environ 22 000 €. Cette estimation des recettes pourrait être ajustée à la hausse, à effectifs constants, en fonction des résultats définitifs de l'exercice 2023 et indépendamment de toute modification des tarifs en 2024.

2. Direction des sports et de la jeunesse

Service des sports

En investissement :

Pour 2024, le service des sports a établi un budget prévisionnel de 674 000 euros, représentant une augmentation de 496 % par rapport aux 113 000 euros de 2023. Cette hausse du budget est due à la nécessité de mettre à jour des équipements sportifs et aires de jeux, ainsi qu'à remplacer le matériel pédagogique et d'entretien des terrains sportifs devenus inadaptés.

Les investissements prévus incluent :

- le remplacement du tapis du terrain synthétique Alain Tony, avec un remplissage en liège au lieu du SBR actuel, pour un coût de 500 000 euros.
- la rénovation du revêtement de sol du gymnase du Rouillon, estimée à 110 000 euros.
- le remplacement d'un jeu dans l'aire de jeux du quartier des Lévriers, pour un budget de 40 000 euros.
- le renouvellement des tatamis pour les arts martiaux, avec un budget de 15 000 euros.
- l'achat d'une nouvelle tondeuse frontale pour l'entretien des espaces verts du complexe sportif Grimaud, remplaçant un matériel en fin de cycle, pour 4 000 euros.

En fonctionnement :

Pour l'année 2024, le service des sports a prévu un budget de fonctionnement prévisionnel de 108 660 euros soit une baisse de 2 % par rapport à 2023.

Le suivi et la gestion de l'ensemble des aires de jeu de la ville, l'entretien, la réparation des matériels sportifs et le contrôle annuel obligatoire des matériels (buts de football, de handball, de basket-ball, ...) par un organisme indépendant, engendrent des dépenses nécessaires, incompressibles et obligatoires sur un plan réglementaire.

En 2024, les dépenses pour l'entretien et les réparations des surfaces de jeu du Complexe Grimaud et des aires de jeux concerneront :

- le nettoyage du terrain synthétique,
- le nettoyage de la piste d'athlétisme,
- le nettoyage du sable des sautoirs en longueur du stade Grimaud et du gymnase Maurice Utrillo,
- le nettoyage d'un court de tennis extérieur,
- le nettoyage des sols souples de l'ensemble des aires de jeux de la ville,
- l'entretien (décompactage, carottage, sablage, désherbant sélectif, ...), les produits phytosanitaires et la peinture de traçage du terrain d'honneur,
- le suivi hydrométrique du terrain d'honneur pour diminuer la consommation d'eau consacrée à l'arrosage.

Ces deux postes de dépense sont importants pour garantir la durabilité des installations sportives et des aires de jeux, afin de fournir aux usagers des équipements fiables et sécurisés. Au vu des missions confiées au service des sports, tous les frais liés à la maintenance des terrains et du matériel sportif sont nécessaires et présentent peu de marges de compression.

Les manifestations et animations sportives, organisées par le service des sports, concernent le 3^{ème} pôle de dépense de fonctionnement du service des sports :

- course solidaire autour de l'égalité homme/femme,
- médailles du sport,
- fête du sport,
- stages multisports en période de vacances scolaires et animations sportives dans la période des jeux olympiques et paralympiques,
- rencontres sportives inter classes et inter écoles (Décathlon junior et liaison CM2-6ème autour du basket).

Le service des sports a maintenu ces prévisions budgétaires sur les mêmes montants que l'an dernier pour les dépenses de réparation et d'entretien des machines-outils, des achats de petits matériels nécessaires au bon fonctionnement du service.

Concernant les recettes et comme les années précédentes, le conseil départemental allouera une subvention à la collectivité pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges. Basé sur le tarif horaire établi par le conseil départemental et le volume d'heures d'utilisation prévu pour les deux collèges durant l'année 2023/2024, le montant attribué restera identique à celui de 2023, soit 37 000 euros.

Service jeunesse

En investissement :

Le budget prévisionnel est destiné à l'acquisition ou au remplacement de matériel afin de répondre aux objectifs du service jeunesse concernant l'accueil de loisirs, tout en offrant aux jeunes utilisateurs et à leurs parents des lieux d'accueil propices à la convivialité et au partage.

Pour l'année 2024, le service jeunesse envisage un budget d'investissement de 36 000 euros.

Les dépenses d'investissement programmées comprennent :

- l'acquisition de deux bornes d'arcade de jeux vidéo axées sur le rétro gaming, s'inscrivant dans les animations liées au Esport initiées en 2023, pour un montant de 6 000 euros,
- la création d'une fresque au complexe Charles Grimaud, en collaboration avec des artistes graffeurs associés au CIO et avec la participation active des jeunes de Montmagny, sur le thème des sports olympiques présents sur le territoire, pour un coût de 30 000 euros.

En fonctionnement :

Pour l'année 2024, le service jeunesse a prévu un budget de fonctionnement prévisionnel de 108 430 euros soit une baisse de 5 % par rapport à 2023.

Les dépenses à destination du pôle animation, essentielles pour proposer des activités, des animations de loisirs à visées pédagogiques, culturelles de qualité et en cohérence avec les attentes et les problématiques des jeunes Magnymontois, concerneront :

- le projet « Montmagn'Esport Games » autour du Esport,
- le projet « Good Vibes 95360 » autour de tous les aspects de la composition musicale : écriture, composition, enregistrement en studio dont la restitution en public se fera lors du festival des cultures urbaines au mois de juin 2024, ...
- l'organisation d'un escape Game géant sur la période des Jeux Olympiques,
- l'organisation des séjours de vacances à visée pédagogique à destination des jeunes de 11 à 17 ans,
- le projet « Prox Aventure » en collaboration avec les polices nationale et municipale pour favoriser le rapprochement police/population,
- des actions de sensibilisation et de prévention autour de l'addiction, des valeurs de la République, de la santé et de l'hygiène, etc.
- l'organisation du bal de fin d'année pour les 3èmes des deux collèges en partenariat avec les équipes pédagogiques des 2 établissements.

Ces manifestations et animations viendront en complément des animations classiques proposées sur les vacances scolaires et les mercredis.

La « K-fête », proposée une à deux fois par mois, qui est un lieu de rencontre, de socialisation, bénéficiera d'un budget spécifique pour proposer aux jeunes de 15 à 25 ans des temps de rencontres et de partage autour de retransmissions ou de sorties sportives, de sorties culturelles (spectacles, concert, ...), de soirées à thèmes, de soirées débats, etc...

Les actions du Centre Information et Insertion Jeunesse mises en place depuis 2022 seront pérennisées tout en respectant les contraintes budgétaires. Les actions concernées sont :

- le forum de l'emploi,
- les permanences dans les quartiers,
- le coup de pouce pour les jobs d'été,
- le forum de rentrée pour les collégiens et lycéens,
- les projets autonomes juniors (14/17 ans) et jeunes adultes (18/25 ans) qui donnent la possibilité de bénéficier d'une aide financière pour différents projets personnels (fournitures pour études professionnelles, BAFA, permis de conduire) en contrepartie d'activités au sein des services de la ville.

Tout en proposant des nouvelles actions autour de l'orientation, le décrochage scolaire, la découverte de métier, etc. ...

Le pôle en charge de la réussite éducative et parentalité par le biais du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) disposera de son propre budget pour permettre :

- la pérennisation de l'accompagnement à la scolarité les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire,
- la pérennisation des stages « coup de pouce » pendant les vacances scolaires (hiver, printemps et Toussaint),
- la pérennisation des révisions Brevet des collèges et Bac en juin,
- la prévention du décrochage scolaire par le biais des mesures de responsabilisation en direction des élèves ayant une exclusion temporaire des établissements, en partenariat avec les collèges et les parents,
- la mise en place d'un suivi pédagogique et de médiation à destination des élèves décrocheurs, en partenariat avec les collèges, les parents et l'association Montmagny FootballClub,
- la mise en place de projets culturels, scientifiques, artistiques : cinéma, radio, journalisme, Street Art, etc.
- la mise en place d'actions autour de la parentalité par le biais de soirées parents/enfants au travers de thèmes divers et variés, sur les structures ou « hors les murs ».

Le volet citoyenneté du service jeunesse, avec la somme allouée au Conseil Municipal des Jeunes, se concentrera sur les différentes actions développées dans le cadre des commissions (environnement, loisirs-culture-sport, prévention) et l'organisation d'événements, de débats autour de la parentalité, la cyberdépendance, la prévention des addictions, la solidarité envers les plus démunis, des actions humanitaires.

3. Direction des affaires sociales - Centre socio-culturel Antoine de Saint-Exupéry

L'adoption du projet social de territoire fin 2023 marque le début de sa mise en œuvre, suite à un processus de consultation étendu entre octobre 2022 et mai 2023, impliquant habitants, services municipaux et partenaires. Ce projet, destiné à évoluer et s'adapter, se caractérise par son ambition d'améliorer la qualité de vie sans nécessiter de dépenses en investissement, mais en comptant sur l'engagement de tous les acteurs concernés pour réussir. Pour rappel, les 3 axes du projet social sont les suivants :

Axe 1 : Accompagner les expressions des idées d'émancipation :

- A partir de mars 2024 : Démarrage des réunions mensuels avec les habitants,
- Septembre 2024 : Création du pôle habitant,
- Octobre 2024 : Vers une implication plus forte des habitants,
- Décembre 2024 : Recensement des nouveaux bénévoles.

Axe 2 : Le centre socioculturel comme lieu de création de lien social :

- Janvier 2024 : Elaboration d'un planning événementiel,
- Février 2024 : Démarrage du « petit déjeuner des mardis »,
- Mai 2024 : Création du projet famille,
- Septembre 2024 : Mise en place d'un plan de bifurcation écologique,
- Novembre 2024 : Mise en place du projet intergénérationnel.

Axe 3 : Favoriser l'accès aux droits et lutter contre les exclusions :

- A partir de mars 2024 : Démarrage du projet de développement du centre socioculturel,
- Avril 2024 : Recherche de nouvelles permanences et d'un partenariat sur le handicap,
- Septembre 2024 : Installation d'un référent numérique en service civique,
- Octobre 2024 : Deuxième édition du forum santé.

Le premier bilan du projet social de territoire est prévu pour décembre 2024, avec pour objectif de rassembler habitants, partenaires, bénévoles, et services municipaux pour évaluer les progrès réalisés et préparer la deuxième phase du projet. Cette étape visera à renforcer les réussites de 2024, actualiser l'état des lieux du projet, et envisager les adaptations nécessaires pour 2025.

4. Direction de la communication

Le Service Communication, en plus de continuer de publier les brochures habituelles et d'assurer la promotion des actions des services municipaux par le biais des supports digitaux, poursuivra le développement de contenus vidéo de plus en plus variés. Aussi, le budget d'investissement (en baisse par rapport à celui de 2023) sera consacré à l'acquisition d'un stabilisateur et d'un micro-canon pour améliorer de manière significative la qualité des prises de vue photo et surtout vidéo. Seront aussi nécessaires le renouvellement des calicots, précieux outils de promotion des manifestations, ainsi que l'acquisition d'une borne tactile qui sera située à l'accueil de la mairie. Bien que prévue au budget du service informatique, cette borne sera pilotée au quotidien par le service communication.

Le budget de fonctionnement en 2024 connaîtra une augmentation sensible due à l'augmentation du coût du papier qui impacte les impressions des supports papier, mais aussi en raison de l'organisation de réceptions officielles dans le cadre du jumelage avec l'accueil d'une délégation portugaise (Sever Do Vouga) en mars puis d'une délégation sprimontoise (Belgique) en mai. Enfin, l'organisation d'une importante manifestation dans le cadre de la célébration du 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Libération engendrera des coûts spécifiques liés à la communication autour de cet événement exceptionnel, mais aussi pour la réalisation de panneaux didactiques qui trouveront place dans une exposition qui aura lieu à la salle des fêtes.

5. Direction des affaires culturelles et de l'école des musiques et de danse

Le principal poste de dépenses d'investissement sera le lancement des études en vue de l'agrandissement de la médiathèque (300 000 €). L'agrandissement de la médiathèque Pergame répond à plusieurs besoins essentiels. Tout d'abord, il permettra d'accueillir une collection plus large et diversifiée de ressources, répondant ainsi à une demande croissante de documents et supports multimédias de la part des usagers. De plus, un espace accru offrira des zones dédiées à différentes activités, telles que la lecture, le travail en groupe ou les ateliers, favorisant ainsi l'apprentissage et l'échange culturel. Cet agrandissement est aussi une réponse directe à l'augmentation de la fréquentation, garantissant à tous les visiteurs un confort et une accessibilité améliorés. Cet investissement soutient l'objectif de la médiathèque de devenir un lieu central de culture, d'éducation et de lien social sur le territoire, tel que proposé dans le projet culturel adopté fin 2023.

Par ailleurs, le service culturel enrichira son programme habituel avec une nouvelle édition du voyage médiéval, introduisant des innovations, dont une exposition à la Micro-Folie. Cette dernière offrira une action pédagogique aux élèves des écoles et aux enfants fréquentant les centres de loisirs, les initiant à cette manifestation très attendue par les habitants. Par ailleurs, pour célébrer le quatre-vingtième anniversaire du débarquement et de la libération, une série d'activités est prévue entre fin avril et début juin. Le programme inclut un concert, une exposition, et une cérémonie commémorative avec la participation de la classe orchestre de l'école élémentaire Les Lévriers. Le festival des cultures urbaines reviendra cette année et sa programmation sera à nouveau annuelle.

6. Direction de l'urbanisme et de l'aménagement durable

En investissement :

Les recettes de la Taxe d'Aménagement (TA) sont évaluées à 45 000 € TTC. Elles sont le fruit des permis de construire accordés et réalisés les années précédentes.

La ville devrait procéder à la vente de trois terrains pour un total de 416 240 € TTC

- Parcelles AC 647-650-652 : vente des terrains sis rue Maurice Berteaux à la Société SPIRIT pour la réalisation de la tranche 3 pour un prix de 249 240 € TTC,
- Parcelles AM 1166-1264 (déclassement d'une partie de la rue des Sablons) : vente des terrains à la société PROMOVAL pour un prix de 117 000 € TTC,
- Parcelle AB 265 pour partie : terrain et servitudes - 22 rue de Villetaneuse pour un prix de 50 000 € TTC.

Concernant les dépenses, il est prévu des frais d'études pour un montant de 189 000 € TTC, afin d'avoir une expertise sur certains projets d'aménagement et d'urbanisme (Révision générale du Plan Local d'Urbanisme, élaboration du Règlement Local de Publicité, frais d'études dans le cadre de la création de la ZAC la Plante des Champs et frais de concours dans le cadre du groupe scolaire intégré dans la ZAC).

Il est également prévu dans le cadre de l'exercice du droit de préemption une somme de 1 300 000 € TTC afin que la commune puisse éventuellement se substituer aux acquéreurs dans le cadre de ventes de terrains bâtis ou non bâtis, permettant ainsi la mise en œuvre de projets d'intérêt général.

Il est à noter que la commune a budgété 10 600 € TTC de reste à charge dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et de mise en sécurité déjà engagés de la copropriété « Les Jardins de Montmagny », rue Maurice Berteaux.

En fonctionnement :

Il est prévu des frais de fonctionnement à hauteur de 181 000 € TTC au total, dont pour les principaux :

- Charges de copropriété (Crèche, PMI et 8 rue Berteaux) pour 22 000 €,
- Honoraires pour 73 000 €,
- Frais d'acte et de contentieux pour 25 000 €,
- Taxes et autres impositions pour 29 000 €.

Dans le cadre des contentieux civils et pénaux liés aux infractions d'urbanisme, la commune doit percevoir des recettes à hauteur de 223 350 € TTC.

7. Direction de l'aménagement et du cadre de vie

Section Fonctionnement

1. Frais et taxes,

Les redevances obligatoires de services sont estimées à environ 20 500 €. Cela inclut les frais de branchements sous voie publique, ainsi que d'autres redevances et taxes sur les véhicules.

2. Transports

Les frais de transports, totalisant 46 500 €, seront répartis comme suit :

- service Culturel pour un montant de 2 500 €,
- service des Sports pour un montant de 6 000 €,
- centres sociaux pour un montant de 15 000 €,
- service Jeunesse pour un montant de 19 000 €,
- CCAS pour un montant de 3 500 €,
- petite enfance pour un montant de 500 €,

Les locations de véhicules et de matériels roulants sont estimées à environ 50 000 €, tandis que les autres locations de matériels (camion, nacelle, pelleuse, etc.) représentent environ 10 500 €.

3. Consommations d'énergie et de fluides,

- eau potable pour un montant de 100 000 €,
- électricité pour un montant de 700 000 €,
- gaz pour un montant de 600 000 €,
- carburants et combustibles pour un montant de 50 000 €.

4. Fournitures de petit équipement,

- diverses fournitures pour un montant de 61 450 €,
- vêtements de travail pour un montant de 15 000 €,
- illuminations de Noël pour un montant de 27 800 €.

5. Maintenance des biens immobiliers et mobiliers,

La maintenance est estimée à environ 270 450 €, dont :

- contrats de maintenance divers pour un montant de 58 850 €,
- maintenance du distributeur de billets pour un montant de 17 000 €,
- maintenance de l'éclairage urbain pour un montant de 118 500 €,
- vérifications périodiques des installations électriques et gaz pour un montant de 17 500 €,
- entretien et réparation chauffage, climatisation, hottes pour un montant de 58 600 €.

6. Entretien des voiries,

Pour l'entretien des voiries, un budget de 653 100 € est prévu, réparti comme suit :

- contrôle des points d'eau pour un montant de 6 300 €,
- fournitures de voirie pour un montant de 12 500 €,
- marché de propreté urbaine pour un montant de 421 500 €,
- marché d'entretien de la voirie pour un montant de 185 000 €,

- pose et dépose des illuminations de Noël pour un montant de 27 800 €.

7. Entretien des espaces verts,

- marché d'entretien des espaces verts pour un montant de 40 000 €,
- élagage et abattage pour un montant de 40 000 €,
- entretien des City murs pour un montant de 8 000 €,
- effort de fleurissement pour un montant de 40 000 €.

8. Entretien et réparation sur biens mobiliers,

- entretien et réparation des véhicules communaux pour un montant de 40 000 €,
- achats de pièces pour véhicules pour un montant de 10 000 €.

Ces éléments guident la mise en œuvre du budget de fonctionnement pour 2024. Les prévisions ont été faites en considérant plusieurs éléments, dont bien évidemment les demandes des services de la ville et les possibles variations économiques.

En investissement :

Amélioration des bâtiments communaux :

1. Réfection de la scène à la salle des fêtes pour un montant de 100 000 € ; la réfection de la scène améliorera les installations de la salle des fêtes, favorisant ainsi les événements communaux.
2. Travaux d'étanchéité de divers bâtiments pour un montant de 50 000 € ; les travaux d'étanchéité contribueront à la préservation des bâtiments communaux, assurant leur durabilité.
3. Travaux d'isolation par l'extérieur de l'école Eugénie Cotton pour un montant de 550 000 €.
4. Finalisation de l'isolation par l'extérieur avec changement des menuiseries au Séminaire pour un montant de 220 000 € ; la finalisation de l'isolation au séminaire renforcera l'efficacité énergétique du bâtiment.
5. Investissement sur le système de chauffage P3 pour un montant de 40 000 € ; l'investissement améliorera le système de chauffage, contribuant à la réduction des coûts énergétiques.
6. Renouvellement de matériel électrique (changement des appareils fluorescents par pavé LED) pour un montant de 30 000 € ; le renouvellement du matériel électrique améliorera l'efficacité énergétique des installations.
7. Réfection de la croix de la Chapelle Sainte-Thérèse pour un montant de 20 000 €.
8. Travaux de réfection du couloir au premier étage du Séminaire pour un montant de 40 000 €.
9. Démolition / Reconstruction de la salle des maîtres à l'école JBC pour un montant de 100 000 €.

10. Agrandissement de la médiathèque pour un montant de 300 000 €.
11. Remplacement des portes métalliques du CTM pour un montant de 35 000 €.
12. Changement d'éclairages de sécurité et d'horloges pour un montant de 17 000 €.
13. Divers travaux dans les écoles pour un montant de 10 000 €.
14. Frais d'études divers pour un montant de 80 000 €.

Amélioration des espaces publics :

15. Création d'un parc paysager au Rouillon pour un montant de 270 000 €.
16. Travaux d'enrobés colorés au Parc du Québec pour un montant de 40 000 €.
17. Travaux de mise en place d'une allée au boulodrome pour un montant de 19 000 €.
18. Création d'un aménagement paysager et agrandissement des jeux d'enfants quartier des Sablons côté Intermarché pour un montant de 220 000 €.
19. Aménagement d'espaces verts - divers pour un montant de 29 000 €.
20. Plantation d'arbres pour un montant de 15 000 €.

Amélioration des voiries :

- réfection de la rue des carrières pour un montant de 255 000 €,
- réfection voirie et trottoir rue des lévriers pour un montant de 255 000 €,
- pose et sécurisation de bouches et bornes incendie pour un montant de 20 000 €,
- lisses et curage - rue Jules Ferry pour un montant de 70 000 €,
- réfection de la chaussée rue Jean Missout pour un montant de 80 000 €,
- réfection de la voirie rue Charles Grimaud pour un montant de 117 000 €,
- réfection de la voirie rue Suzanne Valadon pour un montant de 40 000 €,
- réfection des trottoirs avec arrachage des arbres et replantation rue du 8 Mai 1945 pour un montant de 320 000 €,
- achat de signalisation, changement de plaques de rue et signalisation directionnelle pour un montant de 54 000 €.

Dépenses diverses :

- achat d'un véhicule frigorifique pour le service scolaire pour un montant de 50 000 €,
- remplacement de véhicules pour un montant de 80 000 €,
- achat complémentaire de défibrillateurs pour un montant de 10 000 €.

8. Direction de la petite enfance

Pour 2024, le service de la petite enfance prévoit un budget d'investissement de 4 540 euros pour l'acquisition et le renouvellement de mobilier et d'équipement de puériculture destinés à améliorer les conditions d'accueil dans les relais petite enfance, les crèches collectives, et auprès des assistantes maternelles. Ce budget inclut également l'achat de matériel ergonomique pour prévenir les troubles musculosquelettiques parmi le personnel.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 52 585 euros, couvrant les besoins essentiels tels que l'alimentation, les produits d'hygiène, le linge de toilette, la pharmacie, ainsi que la fourniture de jeux et jouets adaptés aux activités intérieures et extérieures pour les enfants.

Le service maintiendra diverses activités pour encourager la créativité, l'intégration familiale dans le milieu collectif et le soutien à la parentalité, en incluant des ateliers et des événements spéciaux. De nouveaux projets axés sur le ludique, le festif et le pédagogique seront développés, tels que la participation à des événements artistiques et la semaine nationale de la petite enfance, qui proposera des groupes de parole pour les parents.

En outre, environ vingt agents des crèches collectives bénéficieront d'une journée pédagogique, complétant les sessions d'analyse de pratiques professionnelles. Ces opportunités d'échange seront également offertes aux assistants maternels, qu'ils soient indépendants ou rattachés à la crèche familiale.

Le point conseil pour la petite enfance, aidant les familles dans leur recherche de mode d'accueil et dans la compréhension des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, sera reconduit.

Le montant prévisionnel total des recettes est estimé à 1 165 000,00 € dont 305 000,00 € au titre de la participation des familles. Cette dernière est encadrée par les directives de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Elle est donc fluctuante puisqu'elle est basée sur les revenus des parents et du nombre d'enfants à charge (le tarif minimum plancher est fixé entre 0,16 €/heure à 0,47 €/heure et le tarif maximum plafond oscille entre 1,23 € et 3,71 € l'heure). A côté de la participation des familles, sont attendus au titre de la prestation de service et bonus territoire de la Caisse d'Allocations Familiales - 857 000,00 € et une subvention du conseil départemental de 3 000,00 €.

9. Direction des systèmes informatiques et téléphonie

La planification du budget informatique implique une analyse à la fois des activités en cours et des nouveaux projets informatiques à développer. Cette démarche a pour but de permettre à la collectivité de disposer d'une stratégie informatique pérenne. Elle doit assurer, en adéquation avec les orientations stratégiques, la prise en compte des besoins des services, la gestion efficace des coûts et des processus, et intégrer une vision prospective des évolutions et innovations technologiques. Pour cela, les effectifs de la direction seront renouvelés.

En investissement :

Le budget alloué est de 356 700 €, ce qui représente une augmentation de 64 % par rapport à l'investissement de l'année 2023. Cette augmentation est principalement due à l'achat de matériel informatique (ordinateurs fixes et portables, commutateurs, pare-feu, tablettes, imprimantes, bornes Wi-Fi, etc.) d'une valeur de 66 700 €. De plus, deux projets majeurs justifient cette hausse : le premier

concerne l'installation d'un système de téléphonie centralisé pour 100 000 €, et le second le remplacement de serveurs pour 190 000 €.

10. Direction des ressources humaines

Focus 2023

Les principaux facteurs d'évolution des dépenses de personnel en 2023 sont les suivants :

- revalorisation indiciaire et statutaire : pour les agents de catégories B et C et certains agents relevant de la filière médico-sociale en 2022, un rehaussement au 1^{er} juillet 2023, des « bas de grilles » de catégorie C et du début de la catégorie B,
- augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2023 et au 1^{er} mai 2023,
- bonification d'ancienneté d'un an en matière d'avancement d'échelon inscrite dans un décret du 24 décembre 2021,
- dégel de la valeur du point d'indice avec une hausse de 3,50% au 1^{er} juillet 2022 et de 1,50% au 1^{er} juillet 2023,
- reconduction de la garantie individuelle pouvoir d'achat,
- mise en œuvre d'une nouvelle cotisation obligatoire pour financer l'apprentissage.

En 2023 et 2024, d'autres mesures auront un effet sur la masse salariale : revalorisation de 100 % des frais de mission, prise en charge des transports collectifs portée de 50 à 75 %, revalorisation de 100 % des indemnités forfaitaires des jours de compte épargne temps, attribution à tous les agents de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024, prime exceptionnelle.

Les avancements de carrière, les avantages en nature et sociaux

En 2023, 22 agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, soit 16 femmes et 6 hommes.

D'autre part, dans une période économique difficile, la collectivité tient à préserver une politique sociale attractive en faveur du personnel. À ce titre, elle maintiendra sa participation au CNAS, organisme professionnel spécialisé dans les prestations pour les collectivités auquel elle adhère, pour près de 76 K€ /an, et la subvention qu'elle verse à son comité des œuvres sociales du personnel (62 K€/an). S'agissant enfin des avantages en nature, 6 agents continuent de bénéficier d'un logement pour nécessité absolue de service.

Prévention

Déploiement d'un réseau d'assistants de prévention au sein de la collectivité. Ils seront accompagnés par l'assistante de prévention mise à disposition par le CIG. Leur formation se termine en janvier 2024, et leurs missions débuteront dès le mois de février 2024. Ils sont au nombre de 13 et représentent l'ensemble des directions, services de la collectivité. La démarche permettra à moyen terme de diminuer le risque d'accident de travail, de maladie professionnelle et développer ainsi une meilleure qualité de vie au travail.

Le plan de formation

En 2023, 173 agents ont pu bénéficier d'une ou plusieurs journées de formation, pour un total de 424 jours de formation.

2024

Les principaux facteurs d'évolution des dépenses de personnel en 2024 :

- hausse du SMIC : + 1,13 % soit 1 766,92 € brut mensuel et 11,65 € brut horaire,
- revalorisation des grilles indiciaires : + 5 points sur chaque échelon soit 24,61 € brut au 1^{er} janvier 2024,
- revalorisation de la valeur des jours de CET :
 - Catégorie A : 150 €,
 - Catégorie B : 100 €,
 - Catégorie C : 83 €.

Actualités RH :

- revalorisation des retraites des contractuels : + 5,3 %,
- modification des règles de la promotion interne,
- suppression du jour de carence en cas d'arrêt maladie suite à une fausse couche.

Le plan de formation

En 2024, la ville maintiendra son soutien à la formation, en préservant le budget dédié (50 K€) hors cotisation CNFPT et en réaffirmant ses axes prioritaires, pour continuer de répondre à l'évolution des enjeux comme la prise en compte des grandes transitions (numérique, énergétique et environnementale). Ces transitions ont un effet direct sur les métiers et les organisations territoriales et entraînent la création de nouvelles fonctions ou font évoluer les métiers existants.

En parallèle, de nouvelles formations en interne continueront d'être dispensées par le personnel interne à la collectivité (bureautique et informatique).

Lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion ont été arrêtées et ont pris effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans. Elles peuvent faire l'objet d'une révision au cours de cette période.

Axes prioritaires à redéfinir :

- le développement de la formation et des compétences des agents au regard de la nécessité de renforcer l'expertise au sein des services, mise en évidence au regard de l'évolution démographique et des transitions à appréhender,
- l'amélioration de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail est un enjeu majeur à prendre en compte dans le cadre de la réforme à venir. À cet égard, l'allongement de la durée des carrières, notamment lié au recul de l'âge de départ à la retraite, constitue un défi essentiel à relever et appelle une mobilisation de moyens conséquents en faveur de la prévention des risques et de l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière,
- la gestion de la masse salariale et des coûts RH, les contraintes budgétaires. Une situation qui amène à opérer des choix budgétaires souvent difficiles au regard des fortes attentes des administrés, cela dans un souci constant de bonne gestion et de maîtrise des dépenses,
- la rémunération et la récupération des heures supplémentaires est un levier d'optimisation. L'analyse des éléments générateurs et son suivi rigoureux feront l'objet d'une attention particulière. Cela constituera un véritable sujet de dialogue de gestion avec les services afin d'anticiper les dérapages et mettre en place les éventuelles mesures correctives (revoir les parcours de travail, mettre en place l'annualisation du temps de travail dans certaines directions

et veiller à la prise de congé tout au long de l'année pour limiter les reports sur les comptes épargnes temps).

Globalement l'étude des rémunérations des agents répond à un enjeu de maîtrise des dépenses mais également à un enjeu d'attractivité de la collectivité.

- les grandes transitions (numérique, énergétique, environnementale, etc.) et les nouveaux modes de travail vont inmanquablement transformer les politiques de ressources humaines des collectivités territoriales.